

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(52^e SÉANCE)

LuraTech
COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 5 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5495).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Réponses de M. le ministre d'Etat, M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la francophonie, et Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes, aux questions de : MM. Jean-Paul Fuchs, Charles Ehr-

mann, Daniel Colin, Jean-Claude Mignon, Richard Cazenave, Michel Bérégovoy, Jean Proveux, René André, Pierre Bernard, Marc Dolez, Pierre Garmendia.

Rappel au règlement (p. 5511)

MM. Pierre Mazeaud, le président, le secrétaire d'Etat.

Les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué des affaires européennes.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5511).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. GEORGES HAGE,

vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle, la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à peine le monde avait-il découvert l'après-Yalta, à peine avons-nous vu les pays de l'Est se libérer, à peine avons-nous applaudi à l'unification de l'Allemagne et à la naissance d'un nouvel âge pour l'Europe et pour le monde, que l'agression irakienne, troublant les esprits, est venue mettre à l'épreuve nos espoirs. Nous avons alors agi pour éviter la guerre et pour faire triompher une solution de paix.

Comme le Président de la République l'avait déclaré au nom de la France à l'O.N.U., nous faisons du retour au droit une condition *sine qua non* de ce règlement. Et le droit fut imposé par la force. C'est ce qui restera, mesdames et messieurs les députés, de l'histoire de l'année écoulée.

Le droit a triomphé ; avec lui la paix. Tant mieux !

Puis, brutalement, le putsch de Moscou, en 1991, nous rappelait le passé et réveillait nos craintes. Mais l'Histoire reprenait son cours comme un grand fleuve aux rives incertaines.

Jamais la diplomatie française n'a été prise en défaut face à ces événements.

Le ministère des affaires étrangères s'est adapté, tout en se modernisant. Il a assumé ses missions et mobilisé ses compétences : rares sont les époques où elles ont été autant sollicitées et de manière aussi diverse. Laissez-moi vous en faire juges en évoquant la situation internationale et le rôle que la France y tient et doit y tenir.

Mais examinons d'abord les grandes lignes du projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1992, projet de budget qui s'efforce de répondre à la réalité internationale malgré la rigueur des temps.

Messieurs les rapporteurs, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, je veux d'abord vous remercier pour les jugements favorables que vous avez émis sur ce projet de budget, mais également pour les apports constructifs qui ont été les vôtres et pour la pertinence de vos remarques.

Que peut-on dire de ce projet de budget ? Après le budget de convalescence de 1990, puis le budget de redressement de 1991, voici venu, me semble-t-il, celui du progrès. Comme je l'ai dit devant la commission, je considère que ce budget est honnête.

Le projet de loi de finances retient en effet pour le ministère des affaires étrangères une enveloppe de 14,09 milliards de francs, soit une progression de 1,02 milliard par rapport à 1991, soit encore une augmentation de 7,8 p. 100 comme vous l'avez les uns et les autres remarqué et, en particulier, le rapporteur spécial, M. Cambacérés. Cette progression traduit la priorité internationale d'un budget général dont l'évolution est limitée à 3,1 p. 100.

Je parlerai d'abord de l'outil diplomatique et de ceux qui l'animent.

M. le président Vauzelle et M. Delehedde l'ont bien relevé : ce ministère compte avant tout par ses hommes et par ses femmes, qui ont choisi de mettre directement au service de leur pays leurs qualités personnelles et leur grande disponibilité. De Koweït à Port-au-Prince, en passant par Moscou, la démonstration en fut faite pour quelques-uns, mais bien d'autres que ceux-ci ont le même mérite.

Pour maintenir ce réseau de compétence, la formation restera en 1992 un des axes de ma politique, avec en particulier la création d'une école qui formera aux métiers consulaires et la mise en place d'un institut diplomatique dont sera chargé l'ambassadeur de France, Pierre-Louis Blanc.

Solidaire de l'Etat qui cherche à maîtriser les effectifs de ses fonctionnaires, mon département prend sa part de l'effort avec une réduction cependant limitée à 1 p. 100. Toutefois, je ne vous cache pas que, pour moi aussi, c'est un point noir. En tout cas, c'est encore trop.

M. Cambacérés, M. Xavier Deniau, M. Delehedde, ont eu raison de souligner les besoins de nos nouvelles ambassades dans les pays baltes ou au Cambodge. Nous saurons faire face malgré tout.

Les crédits de fonctionnement progressent globalement de 5 p. 100. Ils nous permettront de poursuivre l'amélioration de la sécurité de nos postes dans le monde ; de renforcer, conformément au souhait du président de la commission des affaires étrangères, nos moyens de presse et de communication à Paris comme à l'étranger ; de continuer la rénovation de nos installations immobilières.

M. Cambacérés et M. Delehedde ont évoqué dans leurs rapports l'insuffisance des crédits affectés à l'informatisation. J'appelle néanmoins leur attention sur l'ampleur des programmes développés sur plusieurs années, en particulier pour moderniser notre réseau consulaire. De plus, la mise en place d'un fonds de concours abondé par une partie des recettes de chancellerie nous permettra, je l'espère, d'achever en 1992 le réseau mondial des visas.

En matière d'investissement immobilier, nos autorisations de programme sont en hausse de 24 p. 100. La plus grande part de ces autorisations, soit 280 millions de francs, servira au logement ou à l'extension de certaines ambassades - Mexico, Islamabad, Hanoi - et de quelques centres culturels situés à Budapest, à Madrid, à Tunis, à Santiago ou Chili et à Milan. Soixante millions de francs permettront de réaliser des aménagements à Paris et à Nantes et vingt et un millions de francs viendront renforcer nos écoles et nos alliances françaises.

Vous savez, par ailleurs, que le chantier du futur centre de conférences internationales du quai Branly est désormais lancé. Qui peut contester la nécessité d'un tel projet digne du rôle et du rayonnement international de la France ?

Permettez-moi, enfin, de souligner l'efficacité avec laquelle l'O.F.P.R.A., dont vous avez l'an passé doublé les crédits, a accompli désormais sa mission. Les moyens et les effectifs

alloués à l'office lui permettront de confirmer en 1992 ce progrès. Cet outil est précieux au moment où, comme a tenu à le souligner M. Stasi, le Gouvernement renforce sa politique de contrôle de l'immigration. En outre, j'ai été attentif à la suggestion de M. Stasi de tirer parti du rapport Marceau Long.

J'en viens maintenant aux crédits d'action internationale. Ils progressent de 10 p. 100. J'ai en effet tenu à ce que les priorités de notre politique étrangère reçoivent les moyens nécessaires.

L'aide publique au développement sera dotée de 340 millions de francs qui s'ajouteront aux 3,6 milliards de francs gérés par mon département en 1991. Cela s'adresse en premier aux zones prioritaires de la coopération bilatérale - Maghreb, plan Méditerranée, Liban, Indochine - avec 215 millions de francs supplémentaires.

Je remercie encore une fois M. Stasi - il me le pardonnera, et les autres aussi (*Sourires*) - qui a bien voulu approuver cette orientation en insistant sur la nécessité de poursuivre et d'amplifier l'effort, en particulier vers ces pays amis de la France qui forment avec elle l'espace de la Méditerranée occidentale. Ce n'est pas un hasard si la France est à l'origine de la coopération à neuf - qui est devenue la coopération à dix depuis l'adhésion de Malte -, laquelle est pleine de promesses.

Avec le Maghreb, comme vous le savez, mesdames, messieurs les députés, nous entretenons déjà une coopération d'importance. Nous avons décidé de faire plus : d'abord, en augmentant de 25 p. 100 le budget de nos interventions dans cette partie du monde ; ensuite, en nous associant avec nos voisins pour faire de la Méditerranée occidentale un pôle de croissance. Je sais, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, combien le sujet vous tient à cœur, comme à nous tous.

Au niveau du budget général de l'Etat, l'aide publique au développement reste une priorité, comme l'a souligné dans son rapport M. Bardin. Elle atteindra 0,57 p. 100 du P.I.B. en 1992, ce qui place la France parmi les premiers donateurs occidentaux -, ne vous en déplaise, monsieur Millet, vous qui avez la critique un peu facile et, en tout cas, inexacte.

S'agissant de la coopération avec l'Europe de l'Est, ce projet se caractérise par une diminution des crédits, lesquels atteindront un peu moins de 500 millions. J'ai bien noté que les rapporteurs se sont émus de cette réduction. L'an passé, ces crédits étaient en effet passés de 120 millions à 630 millions de francs. Il s'agissait alors de relancer notre politique culturelle, scientifique et technique dans ces pays. Aujourd'hui, ces investissements de fond, tels ceux destinés à l'ouverture d'instituts culturels, ne sont plus à faire. Voilà ce qui explique le chiffre d'aujourd'hui. Cela étant, la priorité demeure.

Vous constaterez, madame Alliot-Marie, que, contrairement à ce que vous aviez annoncé, je ne suis pas tombé dans le panneau. Je vous remercie de m'avoir prévenu !

L'audiovisuel extérieur bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 110 millions de francs pour financer l'extension de la diffusion télévisuelle - T.V. 5, en Europe et en Amérique latine, et Canal France International - et pour la poursuite du plan de développement de Radio France Internationale : cette action bénéficiera de 42 millions de francs. Cet effort a été noté par M. Bardin et par M. Xavier Deniau, et je leur en suis reconnaissant.

L'action humanitaire, qui est devenue une nouvelle dimension de l'action diplomatique, et de la nôtre en particulier, voit tripler ses crédits initiaux, lesquels passent de 50 à 150 millions de francs. M. Bernard Kouchner a auprès de moi la charge d'une action qui tend de plus en plus à s'imposer dans les relations internationales, comme a bien voulu le faire remarquer M. Charles Pistre. Ce budget devrait permettre de remplir quelques missions prioritaires avec notamment le renforcement en hommes et en matériels de la cellule d'urgence, la création d'un service spécialisé au Quai d'Orsay et la dotation de moyens propres aux attachés humanitaires désormais nommés dans nos ambassades. L'action humanitaire, c'est avant tout l'action d'hommes et de femmes dont le dévouement est à la mesure des épreuves. Notre dispositif nous a permis de faire face avec succès aux situations nouvelles que les événements récents avaient engendrées. Vous n'en avez pas entendu parler : c'était bon signe.

Les progrès sont en effet incontestables dans ce domaine.

L'Europe politique de demain comprendra un volet humanitaire. Les Douze y travaillent actuellement avec la commission. La France est déjà partie prenante.

Par ailleurs, les Français résidant à l'étranger bénéficieront de mesures de consolidation. Les crédits d'assistance sont revalorisés de 3,5 p. 100. L'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger voit son budget de fonctionnement augmenter de 55 millions de francs, soit plus 4,2 p. 100, ce qui lui permettra, notamment, de distribuer davantage de bourses scolaires - je réponds ainsi à la question qui m'a été posée à ce sujet.

Je dirai un mot de notre contribution au budget communautaire, que Mme Guigou aura l'occasion de vous présenter plus en détail. Elle devrait atteindre 84,2 milliards de francs en 1992 contre 70,7 milliards de francs en 1991.

Sur notre politique de coopération culturelle, je suis d'accord avec M. Bardin quand il suggère qu'un effort plus poussé d'évaluation soit réalisé, par pays, par programme, pour mieux définir nos orientations d'avenir. Comme plusieurs d'entre vous le soulignent, il faudra s'assurer que tous ces moyens seront effectivement mis en œuvre. Je serai aidé dans cette tâche par Mme Tasca et Mme Guigou, ministres délégués, ainsi que par M. Vivien, secrétaire d'Etat.

La politique étrangère s'appuie sur les engagements internationaux que le budget concrétise. Nous avons donc besoin de transparence et de continuité. Je m'y emploierai pour ma part, avec votre concours.

Je me résume. Malgré un contexte budgétaire général rigoureux, l'outil diplomatique et consulaire, comme l'a noté M. Delehedde, n'a pas été atteint. J'ajouterai qu'il s'est amélioré.

Ainsi donc, le budget du Quai d'Orsay traduit les choix de notre politique étrangère. Je me plais à le répéter : c'est un budget honnête.

Je sais, mesdames, messieurs, que, comme moi, vous y êtes attachés. Je vous demande de le prouver en votant les crédits ainsi prévus et sollicités.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, depuis trois ans et demi, depuis mon retour à la tête de ce ministère, j'ai assisté comme vous à une formidable transformation historique : un ordre vieux de près d'un demi-siècle s'est écroulé. Certains, c'est vrai, y trouvaient leurs aises, pour ne pas dire leur confort. La France, quel que fût le Gouvernement, ne s'en est jamais accommodée.

Aujourd'hui, elle analyse les nouvelles données internationales comme un moyen de suivre son chemin : pour l'Europe, pour la paix, pour le développement.

Pour l'Europe d'abord.

Au sein de la Communauté européenne, nous poursuivons notre tâche sans ostentation, mais avec détermination. Ceux qui croient en l'Europe croient au succès du rendez-vous de Maastricht ; je suis de ceux-là.

A Maastricht, nous voulons aller de l'avant, en instaurant autant par le cœur que par la raison une politique étrangère commune, une monnaie commune. Nous voulons une politique de sécurité et de défense pour sceller à jamais l'union politique de l'Europe. C'est aussi simple et aussi ambitieux à la fois que cela.

Mais voulons-nous une Europe plus démocratique à l'intérieur de ses frontières et une Europe plus unie à l'extérieur, capable de peser sur les affaires du monde d'un poids correspondant à sa puissance économique et commerciale, qui est la première du monde ?

Voulons-nous donner à nos peuples la capacité de se défendre solidairement contre tout agresseur ?

Voulons-nous créer cette double fidélité, à la nation toujours vivante et à l'Europe, symbole actif et puissant de cette solidarité nouvelle ?

A ces questions, les réponses coulent de source et s'imposent d'elles-mêmes. Vos votes, mesdames, messieurs, permettront de distinguer - pour paraphraser un vers célèbre - celui qui croit en l'Europe et celui qui n'y croit pas, ...

M. Xavier Deniau. Quelle Europe ?

M. Jean-Claude Lefort. C'est facile, manichéen !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.
... ceux qui veulent avancer dans cette voie et les attardés de l'Histoire qui ne veulent pas en entendre parler. Je reconnais à ces derniers, c'est vrai, une certaine fidélité à leurs principes, même si je ne partage pas leurs vues.

M. René André. Cela n'a rien à voir !

M. Jean-Louis Debré. Ce n'est pas digne de vous !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.
M. Gallet m'a interrogé sur le projet franco-allemand, qui trouve sa place dans cet ensemble.

La France et la République fédérale d'Allemagne, unies déjà depuis de longues années, veulent créer une grande unité à partir de la brigade franco-allemande, susceptible de s'ouvrir à d'autres. L'objectif est donc bien de contribuer à l'émergence progressive d'une défense européenne propre, sans renier en rien les engagements respectifs des deux pays dans le cadre de l'Alliance atlantique, qui reste à nos yeux l'instrument majeur de la sécurité en Europe. La preuve de ce que je dis sera apportée dans quelques jours, à l'occasion du sommet de l'Alliance à Rome.

Il ne peut y avoir ni malentendu ni ambiguïté à ce sujet.

Quelle Europe communautaire se dessine sous nos yeux pour la fin du millénaire ? Une Europe à vocation fédérale, une Europe de la démocratie, reposant sur quatre piliers :

Un Conseil européen, organe du pouvoir commun, dépositaire de la légitimité démocratique avec le Parlement, qui assurera la cohérence des actions de l'union et sera composé des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté ;

Un Conseil des ministres capable de prendre des décisions à la majorité qualifiée, y compris pour les mesures d'application de la politique étrangère ;

Un Parlement associé au pouvoir législatif ;

Une commission au rôle accru et aux compétences renforcées.

Cette Europe, monsieur Bellon, nous la construisons à douze. Le moment de l'élargissement n'est pas encore venu. La France n'en oublie pas pour autant les démocraties nées avec la chute du mur de Berlin. Elle a compris très vite qu'il fallait leur faire la place qu'elles méritent.

Si leur adhésion à la Communauté n'est pas possible aujourd'hui, elle le sera demain. Préparons-nous à cet événement par une double démarche : un accord spécifique pour chacun d'eux avec la Communauté économique européenne et la mise en place de structures d'attente.

Le Président de la République a proposé dès la fin de 1989 une confédération européenne qui rassemblerait tous les Etats du continent sur un pied d'égalité autour de projets d'intérêt commun ; le temps qui passe, les difficultés qui s'amoncellent rendent cette idée de jour en jour plus nécessaire. L'heure n'est plus à l'interrogation, mais au dialogue politique de tout le continent !

Les choses sont en effet devenues - qu'on le veuille ou non - indivisibles en Europe, prenons en bien conscience. Et pour nous en persuader, regardons du côté de la Yougoslavie pour mieux comprendre, comme M. Gallet et M. Daillet nous y invitent, ce qui s'y passe.

Triste exemple en vérité qui désoriente et désespère malgré les initiatives de la Communauté économique européenne dont notre pays a pris sa part en suggérant la conférence de La Haye, dont la présidence est confiée à Lord Carrington, et la création de la commission d'arbitrage, présidée par M. Badinter.

Sans renoncer, il y a quelques heures à peine, en dépit des difficultés, une intervention forte a été entreprise par nous-mêmes auprès des autorités serbes pour les inciter à s'engager dans le processus mis en place à La Haye.

La France fut au cœur de toutes les actions de paix. Elle fut souvent à leur origine : je pense à la C.S.C.E., à la charte de Paris, à l'accord sur le désarmement conventionnel, au désarmement chimique, au Cambodge et au plan français pour le désarmement général.

Vous vous en souvenez, certainement, quelques semaines après notre dernière discussion budgétaire, en novembre 1990, la charte de Paris pour une nouvelle Europe était signée par tous les Etats européens ainsi que par les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Les Etats signataires se sont engagés à édifier et à raffermir la démocratie « comme

seul système de gouvernement ». Ils ont également affirmé que « la démocratie est fondée sur le respect de la personne humaine et de l'Etat de droit ».

Toute l'histoire de notre continent se trouve résumée là, son avenir aussi.

Des Etats vont naître ou renaître. J'ai salué en son temps l'heureux événement que constitue le retour des nations libres et indépendantes de Lituanie, d'Estonie et de Lettonie, mieux et plus heureusement, je crois que cela fut dit ici même, à cette tribune. Pour les pays baltes, j'aurai l'impudeur de rappeler que nous avons été les premiers sur le terrain, je rappellerai mon voyage, l'implantation immobilière une semaine après ma visite, les trois nominations d'ambassadeurs, déjà présents sur place avec quelques collaborateurs. Ajoutez-y que nous sommes le seul pays à mettre à leur disposition gratuitement des locaux pour leurs ambassades dès le 15 novembre prochain, après que la mairie de Paris, qui devait en assumer la charge, a fait défection, ce que je regrette.

M. Pierre de Bénouville. Oh !

M. Richard Cazenave. C'est petit !

M. Eric Raoult. Et mesquin !

Plusieurs députés du groupe socialiste. En tout cas, c'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.
Tous ces nouveaux Etats s'inspireront de l'exemple de la Communauté économique européenne et respecteront l'esprit de la C.S.C.E. : une union politique des Douze comme pôle de référence démocratique et économique du continent, une C.S.C.E. qui s'attache à prévenir et régler les situations de crise dans cette période décisive d'une Europe en transition. C'est enfin au sein d'une confédération que notre continent trouvera son équilibre et sa solidarité.

Oui, la France voit dans l'Europe large un facteur de paix, de démocratie et de prospérité, en même temps qu'un facteur d'équilibre dans le monde.

Notre pays, dans son action en faveur de la paix, a su jouer du Conseil de sécurité en maintes circonstances : avec la résolution 688 prise à son initiative pour porter secours au peuple kurde et définir ce que j'appellerai par euphémisme un droit à l'intervention.

Je pense aussi à la résolution 713, qui tente de rétablir la paix et le dialogue politique en Yougoslavie, et qui fut prise alors que je présidais le Conseil de sécurité, en septembre dernier.

Je veux également parler de la mobilisation internationale contre le coup d'Etat en Haïti et pour la restauration des autorités légitimement élues sous l'égide de l'O.N.U.

Parlant de la paix, comment ne pas penser, en cet instant, à la conférence qui s'est ouverte à Madrid et qui fait naître l'espoir ? Les Palestiniens trouveront-ils enfin une terre et auront-ils la possibilité de former un Etat ? Israël pourra-t-il enfin vivre en sécurité et participer comme nous le souhaitons à la prospérité de toute une région ? Le temps de la paix et de la coopération au Proche-Orient est-il arrivé ? La réponse viendra dans quelques jours. La France a contribué à cette première réussite par son soutien actif au projet. Elle est pour beaucoup, croyez-le bien, dans le consentement donné par certains à l'ouverture de la conférence. Elle partage maintenant l'impatience de tous. Mais elle sait que rien ne se fera sans concessions de la part des Arabes comme d'Israël et sans clarté dans le débat.

Oui, monsieur Gallet, monsieur Bellon, monsieur Millet, vous avez raison, notre pays a une responsabilité pour la paix, et je vous remercie des appréciations que vous avez formulées sur notre politique et nos initiatives en ce domaine. Mais qui dit paix pense aussitôt désarmement. La France a avancé en juin 1991 un plan global qui a reçu un accueil très positif dans le monde. Nous y confirmons notre décision d'adhérer au traité de non-prolifération nucléaire.

Notre pays a applaudi aux progrès du désarmement nucléaire entre l'URSS et les Etats-Unis, qui doivent poursuivre dans cette voie. La France a rappelé qu'elle apportera sa propre contribution à l'entreprise le jour où les conditions seront réunies, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui tant la disproportion des arsenaux est encore considérable.

Enfin, notre pays a été l'initiateur et l'hôte de la première rencontre des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sur la question des transferts d'armements et sur celle de la non-prolifération. Les intéressés sont d'ores et déjà convenus de critères de retenue, particulièrement à l'égard des zones de tension, à commencer par le Moyen-Orient.

Mais c'est sans doute à propos des pays avec lesquels notre relation était plus intime que notre action fut plus décisive, et 1991 l'aura montré. Des conflits qui blessaient directement nos cœurs ont commencé de trouver une issue, je veux parler du Liban et du Cambodge. Dans ces deux pays, la France a vu ses efforts récompensés. Depuis trois ans et demi, j'ai compris les doutes et les déceptions de nos diplomates ; j'ai partagé leur patience et leur détermination.

La ténacité, mère nourricière de l'espérance, a fini par être récompensée.

Au Cambodge d'abord, oui, monsieur Cambacérés, monsieur Daillet, le cauchemar s'éloigne. La conférence de Paris s'est conclue sur un accord de paix, le 23 octobre dernier. Cinquante années de guerre et de massacre dans l'ancienne Indochine et deux décennies de tragédie au Cambodge ont pris fin à Paris. Deux ans de difficiles et laborieuses négociations engagées à l'initiative de la France et conduites par elle auront été nécessaires pour parvenir à cet accord. L'accord politique signé à Paris donne aux Nations unies le mandat d'organiser et de superviser des élections libres au Cambodge.

Je tiens devant la représentation nationale à saluer tout particulièrement le rôle joué par le prince Sihanouk, sans qui la réconciliation eût été impossible. Je me félicite aussi du rôle joué par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité : grâce au plan de paix élaboré par la France qu'il a homologué, le peuple khmer retrouvera la paix et bâtira sa démocratie et son avenir.

Les Cambodgiens vont prendre en mains leur destin. La France les aidera. Hier, j'ai obtenu que la Communauté économique européenne s'engage elle aussi à nos côtés pour la reconstruction de ce lointain et bien-aimé pays. Je me rendrai le 22 novembre prochain à Phnom Penh. Ce sera le premier voyage d'un ministre du monde occidental au Cambodge. La France n'a jamais désespéré de ce pays malgré la discorde qui séparait les acteurs du drame. Il y a plus d'un an déjà, nous avons décidé de renouer des liens de coopération avec un Cambodge isolé et meurtri. Depuis cette époque, on se presse aux porte de l'Alliance française de Phnom Penh, mais les locaux sont insuffisants.

Je dis aux Cambodgiens : « La France sera présente à vos côtés, dans la paix et pour la reconstruction de votre pays. » Je leur dis encore : « Renouons les fils de l'histoire. » A vous de faire en sorte que votre vote le leur dise également.

Au-delà du Cambodge, monsieur Cambacérés, ma visite au Vietnam, la seconde en dix-huit mois, ainsi que ma visite au Laos marqueront une nouvelle étape dans l'établissement avec les trois pays de l'ancienne Indochine de relations de coopération économique et culturelle.

La France est restée fidèle au Liban. En dépit des incitations à renoncer, nous sommes demeurés aux côtés des Libanais pour les aider à construire leur avenir dans l'indépendance et la souveraineté de leur fragile Etat.

Nous avons salué en son temps les accords de Taëf : face à une situation sans issue, ils étaient la voie de la paix. Aujourd'hui, quelques progrès sont là, devant nous. Le Liban s'est enfin engagé sur le chemin de la réconciliation nationale. J'en connais les conditions et j'en mesure la fragilité.

La France n'a épargné aucun effort, au prix des plus lourds sacrifices - plus d'une centaine de Français y ont laissé leur vie -, pour que le Liban retrouve un jour la concorde et la paix.

Mais, mesdames, messieurs, je vous le demande, qui a réveillé de sa torpeur une communauté internationale, toute la communauté internationale, qui paraissait se résigner devant l'agonie du Liban ? Qui l'a rappelée à ses responsabilités, si ce n'est la France ?

Mais nous ne nous satisferons d'aucun arrangement tant que toutes les forces étrangères n'auront pas quitté le Liban. La résolution 425 du Conseil de sécurité doit être appliquée. J'attends de la conférence de Madrid qu'elle fasse droit au droit. Nous y veillerons.

Il appartient aussi aux autorités libanaises d'agir ! Qu'elles organisent des élections générales, et le plus tôt possible ! Il est temps que le peuple libanais dise ses choix. C'est cela la démocratie ! La France l'y aidera, monsieur Stasi, et vous le savez.

Car la France est prête à aider le Liban, comme le Cambodge. Qu'il s'agisse de la reconstruction des infrastructures de base ou qu'il s'agisse de la coopération scientifique, culturelle et technique, les Français seront là pour travailler avec les Libanais au relèvement de leur pays. La France et le Liban restent liés par leur histoire. Cela demeure même aujourd'hui une vérité toujours neuve.

L'année 1991 a donc été le début du règlement de conflits parmi les plus inextricables et les plus désespérés. Mais elle a vu également le récent accord qui met fin au contentieux financier entre la France et l'Iran. Ainsi une question, qui entravait depuis 1978 le dialogue entre la France et un pays dont l'influence va grandissant dans cette région du monde, est réglée.

Au passage, madame Alliot-Marie, à vous qui m'avez interrogé ce matin sur ce point, je voudrais dire que je ne ressens aucune gêne à en parler. Parlons-en souvent, au contraire ! Peut-être pourrez-vous un jour me dire quelle explication il faut trouver à la conclusion des onze accords passés par la France avec l'Iran entre le 27 juin 1974 et le 20 mars 1980. Ces accords définissaient le cadre de la coopération nucléaire franco-iranienne et prévoyaient, alors qu'il s'agit de cette région du monde si fragile et si troublée, la livraison à l'Iran d'uranium enrichi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. François d'Aubert. A ce moment-là, le gouvernement iranien n'avait encore fait assassiner personne !

Mme Nicole Catala. Ce ne sont que des incidents !

M. Richard Cazenave. Depuis 1981, il s'en est passé des choses !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je préfère pour aujourd'hui supporter de recevoir vos flèches, comme le saint Sébastien que je ne suis pas *(Sourires.)*, persuadé en vous écoutant que quelques-unes de ces flèches ne m'étaient pas directement destinées ! *(« Si ! Si ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. François Léotard. Elles étaient destinées au Président !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je vois que vous m'avez bien compris, madame Alliot-Marie.

Mme Nicole Catala. Le sang versé rejaillira sur vous !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Pour ne pas donner d'armes à ceux qui négocient de l'autre côté avec nos diplomates, je me contenterai de cette conclusion un peu amère : il arrive, quand on est au Gouvernement, et il vous arrivera peut-être d'y être, madame Catala, ...

M. Richard Cazenave. Et, plus tôt que vous ne le pensez !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... qu'il faille hériter des erreurs des prédécesseurs et réparer leurs imprudences.

M. Richard Cazenave. Il y aura beaucoup à faire !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je n'en dirai pas plus pour ne pas gêner nos négociations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Baumel. Et Chapour Bakhtiar ?

Mme Nicole Catala. Qu'y a-t-il eu dans les contrats à propos de l'uranium enrichi ? Dites-le nous !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Consultez donc le texte des onze accords qui ont été signés, madame, et vous changerez peut-être d'avis. Je suis prêt à en débattre avec vous quand vous le voudrez ! Vous verrez alors que ceux qui se font en l'occurrence les procureurs devraient être moins assurés dans leur réquisitoire. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

J'en viens maintenant au développement.

Vous le savez, c'est à Paris que s'est tenue l'année dernière la grande conférence onusienne sur les pays les moins avancés de la terre, expression juridique et pudique pour désigner les peuples les plus malheureux. Un symbole sans doute, fait pour rappeler que la France reste à la pointe de ce combat, celui du développement. Sa présence est en effet nécessaire au service d'une cause dont trop se détournent cependant que le mal grandit, générateur de nouveaux dangers.

Faut-il rappeler quelques chiffres ?

Au cours des cinq dernières années, le P.N.B. de l'Afrique s'est accru moins vite que sa population. Les 500 millions d'Africains seront 1,5 milliard en 2005 tandis que les sources de financement se tarissent. Les apports nets de capitaux ont baissé en termes réels de 1986 à 1990. Les transferts de la Banque mondiale et du F.M.I. sont actuellement négatifs. Les pays africains remboursent plus qu'ils ne reçoivent.

M. Jean-Claude Lefort. C'est exact !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. C'est un bien triste bilan !

La France n'a cessé d'annoncer cette intolérable et inexorable évolution pour réclamer des nantis un plus grand effort de solidarité. Elle a le sentiment d'être mieux écoutée aujourd'hui. Elle s'en réjouit d'autant plus qu'un autre danger menace les pays en voie de développement : l'explosion sociale.

D'aucuns posent le problème en termes qui me paraissent biaisés. Ce serait à les en croire l'évolution vers la démocratie qui serait la cause de ces malheurs. Je m'inscris en faux contre une telle affirmation ! C'est le sous-développement qui génère l'explosion, et non le sommet de la Baule !

La mobilisation optimale des ressources, publiques et privées, est nécessaire, l'intégration régionale aussi. Soutenons donc les projets de création d'un grand marché commun agricole en Afrique, où la France se veut initiatrice.

Monsieur Gallet, vous avez notamment évoqué dans votre rapport la situation de la Corne de l'Afrique et de l'Angola. La France œuvre avec toutes les parties à la recherche de compromis. Dans d'autres zones, comme vous le savez, de grands motifs de satisfaction sont apparus : en Afrique du Sud, bien sûr, mais aussi en Angola où nous nous sommes réjouis de l'accord de paix intervenu au mois de mai, et où nous avons fait connaître notre disponibilité à contribuer à la réconciliation nationale et à la reconstruction de ce pays.

Saluons aussi, en Amérique latine, l'exemple du traité de Mercosur, signé en mars 1991, qui réunit dans un marché commun l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay !

Aujourd'hui, les pays se regroupent en des zones de libre échange, en des unions douanières. C'est bien. Le développement n'est jamais une aventure solitaire. La Communauté économique européenne fait école, et c'est tant mieux. Cette ambition, nous l'avons aussi pour la Méditerranée occidentale. Une coopération à dix, rive nord et rive sud - j'en ai déjà parlé -, est désormais lancée, avec des projets précis, assortis de calendriers. Un sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement, au début de l'année prochaine, marquera une impulsion décisive pour cette région.

Il s'agit aussi de la responsabilité de notre pays pour notre planète et pour son environnement.

La planète n'appartient à personne, mais elle est à tout le monde ! Chacun doit être conscient de la nécessité de son engagement.

Nous avons signé le 4 octobre 1991 le protocole de Madrid qui déclare l'Antarctique « réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science ». (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.*) C'est un succès auquel nous avons largement contribué, avec l'Australie, l'Italie et la Belgique.

La préservation et la mise en valeur des grands ensembles forestiers, la protection de la couche d'ozone, de la diversité biologique, des mers et des océans mobilisent aujourd'hui toute l'humanité, et nous en sommes.

La tenue de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement prévue à Rio en 1992 et à laquelle la France apporte son concours et son soutien, sera comptable de ces grandes espérances. Elle sera précédée par la réunion à Paris à la fin de cette année, à l'initiative du Président de la République française, de toutes les organisations non gouvernementales concernées.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai voulu montrer que la France est présente sur tous les fronts de l'avenir, pour la paix, pour la prospérité et pour le développement. Elle entraîne sur ces chemins, faits tour à tour d'embûches et d'embellies, l'Europe et les Européens.

Mme Nicole Catala. Des mots, encore des mots !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Elle se sent des devoirs et elle les assume.

Il en est ainsi de la francophonie. Le français est parlé sur tous les continents. Il fait vivre un formidable réseau d'amitié et de compréhension mutuelle. Il est un ciment fort. Je ne négligerai rien, assisté en cela par Mme Tasca, pour l'enrichir et lui permettre de faire circuler entre les peuples qu'il unit les messages du futur.

Notre pays plaide partout pour la démocratie - merci, monsieur Daillet, de l'avoir rappelé ce matin -, en Birmanie, en Asie, où elle est si déficitaire, en Afrique, en Amérique latine, en Europe aussi, en un mot partout où elle fait encore défaut.

Mesdames, messieurs les députés, dans un monde différent de ce qu'il était, la France veut tenir sa place. Elle reste fidèle à tout ce qu'elle représente. A nous de le savoir et, le sachant, de vouloir qu'il en soit ainsi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauger. Ce n'était pas du grand Dumas !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre d'Etat, ma question a trait à l'action culturelle.

Les résultats de l'action culturelle de la France me semblent dans l'ensemble peu satisfaisants. En effet, les moyens mis à sa disposition ne cessent de se réduire compte tenu des disponibilités du ministère des affaires étrangères et de celles des partenaires ; le réseau culturel, les coopérants, les alliances françaises, les centres culturels sont de valeurs très inégales, de qualités très variables et ont souvent des difficultés financières extrêmement importantes ; la coopération avec les instances locales paraît s'appuyer plus sur des individualités que sur un projet bilatéral approfondi car rares, très rares sont les pays dans lesquels il y a des projets d'ensemble.

Ne pourrait-on pas, dans ces conditions, revoir par exemple notre dispositif d'ensemble de la coopération et de la diffusion en examinant la possibilité de créer des bureaux régionaux, d'établir pour chaque pays une dynamique de projets pluriannuels, d'accroître les capacités de soutien des alliances françaises et des centres culturels, de renforcer les conseils d'administration - je pense surtout aux centres culturels - en y impliquant des personnalités intellectuelles, universitaires, culturelles locales ?

Ne pourrait-on pas inciter les régions françaises à développer leur partenariat, en particulier avec des pays en voie de développement ?

Ne pourrait-on pas faire en sorte que la voix de la France puisse être mieux entendue dans le monde et que les émissions de Canal France International soient mieux reprises par les différentes télévisions nationales ?

Monsieur le ministre d'Etat, la France est moins grande par sa puissance économique, par sa puissance militaire que par son rayonnement culturel !

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué à la francophonie.

Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la francophonie. Monsieur Fuchs, le ministère des affaires étrangères entend poursuivre en 1992 une politique culturelle extérieure cohérente, dynamique, prenant en compte les priorités de notre diplomatie.

La cohérence dépend de la capacité de nos postes diplomatiques, sous la responsabilité des ambassadeurs, à formuler les choix en matière de diffusion culturelle et de coopération technique, qui répondent à l'attente de nos partenaires étrangers comme à nos propres intérêts. C'est pourquoi

chacun d'entre eux est invité, dans le courant du dernier trimestre qui précède le nouvel exercice, à définir les priorités de notre action culturelle à l'intérieur d'une enveloppe de crédits préalablement fixée par l'administration centrale. Une fois définies ces priorités, la direction générale des relations culturelles procède à l'examen des propositions des postes diplomatiques et arrête, à l'issue d'un dialogue mené avec chacun d'eux, l'enveloppe qui leur est impartie pour le nouvel exercice. Ainsi, pour 1992, chaque poste procède actuellement, à l'intérieur d'une enveloppe prédéterminée, à la programmation de notre intervention culturelle. C'est dire que cet exercice assure la cohérence de nos interventions.

Au niveau parisien, les structures de l'administration centrale y contribuent également. Une mission d'évaluation et d'orientation des projets, à laquelle participent des agents appartenant tant aux directions géographiques du ministère qu'aux directions fonctionnelles de la direction générale, se prononcent sur l'opportunité des décisions prises par les postes diplomatiques.

Ce dialogue ne s'arrête pas à la programmation proprement dite des interventions culturelles : il se poursuit tout au long de l'année à l'occasion de l'exécution des opérations.

Le dynamisme de notre politique culturelle extérieure dépend, bien sûr, de l'accroissement des moyens humains et financiers qui lui sont apportés.

Aucun emploi supplémentaire n'est inscrit dans le projet de budget de 1992 pour l'action culturelle extérieure, mais des possibilités très réelles de redéploiement des hommes existent entre les différents réseaux qui la sous-tendent, tels que le réseau des centres et des instituts culturels, le réseau des alliances ou le réseau scolaire. C'est ainsi qu'ont été pourvus en 1990 et 1991 les emplois culturels nouveaux créés en Europe centrale et orientale.

Sur le plan financier, des moyens nouveaux importants ont été inscrits au projet de budget de 1992 pour l'action culturelle extérieure : 213 millions de francs pour l'aide publique au développement réparés en fonction des priorités géographiques qui ont été rappelées par le ministre d'Etat. Je soulignerai la priorité accordée pour l'action au Maghreb, où sera mis en œuvre, à compter de 1992, un plan de relance de notre présence culturelle articulée autour de seize programmes prioritaires.

Le ministère des affaires étrangères veille attentivement à l'adaptation de ces structures, qu'il s'agisse de celles de l'administration centrale ou des postes, à l'évolution des besoins. A Paris, la direction générale des relations culturelles est organisée, depuis le mois de juillet 1982, de façon fonctionnelle en trois ensembles principaux : la diffusion culturelle, avec le réseau des centres et des alliances françaises ainsi que l'action artistique extérieure ; la coopération scientifique et technique ; l'action audiovisuelle.

La présence de coordinateurs chargés, au sein de la direction générale, d'assurer à tout moment la synthèse des actions menées par les différentes composantes de la direction assure l'indispensable cohérence du travail de l'administration centrale.

Dans les postes également, les comités d'alliance française font une très large place, comme vous semblez le souhaiter, aux personnalités locales qui les président. Loin de reposer sur les seules initiatives de nos services culturels à l'étranger, notre action culturelle prend en compte les suggestions locales. Ainsi s'explique - je la cite à titre d'illustration - l'extraordinaire floraison du nombre des alliances françaises tant en Europe centrale et qu'en Europe orientale : cinquante-quatre comités sont apparus depuis 1990.

Vous avez souhaité, monsieur le député, que C.F.I. et R.F.I. puissent être mieux reçus dans le monde. Je crois que les efforts budgétaires très significatifs déployés en faveur de l'action audiovisuelle extérieure depuis 1989 ont en grande partie permis d'atteindre cet objectif par l'amélioration des supports de diffusion et des programmes.

Au-delà du développement des moyens, il y a bien sûr les auditeurs et les téléspectateurs. Ils sont le signe de l'efficacité de notre action et nous allons désormais nous attacher à mieux évaluer l'impact effectif de l'action de chacun des opérateurs.

Enfin, vous avez souhaité que soient soutenues, voire développées, les formes de la coopération décentralisée. C'est une des préoccupations principales de mon ministère, fortement présente dans la préparation du prochain sommet de Chaillot. C'est ainsi qu'ont pu être réalisées des actions

comme le Forum francophone des affaires avec l'aide effective du ministère de la coopération et du développement et du ministère de la francophonie. Une rencontre des associations retiendra également toute notre attention.

Je pense que cette approche partenariale du développement de la coopération est une des voies d'avenir dans l'espace francophone et, au-delà de l'espace francophone, pour l'ensemble de nos actions à l'extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames les ministres, que de chemin parcouru depuis Khartoum, en 1967, où les Etats arabes avaient dit non à la paix, non à la négociation, non à la reconnaissance d'Israël.

A Madrid, il y a reconnaissance *de facto*. C'est un aspect positif important, même si nous savons que la paix sera plus difficile à gagner que la guerre. Hélas ! des aspects négatifs graves demeurent, que je veux rappeler.

Premièrement, monsieur le ministre d'Etat, vous avez reçu Arafat et le Président François Mitterrand le recevra en novembre - Arafat, l'allié de Saddam Hussein, dont le but était la destruction d'Israël. Cela explique peut-être le choix de Madrid et non celui de Paris pour la conférence de paix.

Deuxièmement, les Arabes veulent Gaza, la Cisjordanie, le Liban sud, le Golan, Jérusalem-Est, laissant ainsi à l'Etat hébreu 20 000 kilomètres carrés, soit deux fois le département français de la Gironde !

Troisièmement, l'opinion internationale, pour avoir la paix, est prête à imposer à Israël des sacrifices, des compromis territoriaux. Déjà, il y a plus de cinquante ans, elle croyait sauver la paix - j'ai vécu douloureusement cette période et je me souviens des gens qui applaudissaient Munich - en abandonnant les Sudètes, la Tchécoslovaquie et Dantzig.

Il y a des vérités à ne pas oublier : les six millions de morts juifs dans les camps, les 800 000 qui ont quitté l'Afrique pour toujours, les nombreuses guerres qu'Israël a soutenues pour sauver son existence, la crise démographique des dernières décennies qui amenait davantage de Juifs à quitter Israël qu'à y venir, alors que la population arabe augmentait.

Puis, le miracle : la venue des Juifs d'U.R.S.S., ce réservoir d'environ 2 à 3 millions de personnes. Mais où les installer, alors que l'Etat hébreu de 1967 n'est grand que comme deux à trois départements français moyens ?

Monsieur le ministre d'Etat, je ne peux oublier que, durant mes trente-huit années de professorat, j'ai enseigné à mes très nombreux élèves que la Judée et la Samarie, aujourd'hui Cisjordanie, étaient juives depuis 4000 ans, que du plateau du Golan part le Jourdain, le fleuve sacré des Juifs, que de cette hauteur on peut bombarder toute la vallée, que Jérusalem figure dans la Bible et non dans le Coran, que l'Etat hébreu réduit à ses limites de 1967 pourrait être submergé en vingt-quatre heures, que l'Etat hébreu est la seule démocratie réelle du Moyen-Orient, alors que l'Irak et la Syrie sont des dictatures.

Monsieur le ministre d'Etat, il ne faut pas qu'Israël, berceau de notre civilisation judéo-chrétienne, ait le sentiment que la France l'abandonne, comme beaucoup le disent.

Aujourd'hui, aucun orateur, à part vous, n'a parlé d'Israël. Israël est seul, rassurez-le ! Votre passé vous permet de le faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, il ne faut, en effet, oublier aucune vérité, et il en est une que je voudrais faire partager par l'Assemblée nationale.

Personne, surtout sur ces bancs, ne peut songer à oublier le martyre du peuple juif et ne peut ignorer l'occasion qui lui est aujourd'hui donnée de vivre dans un Etat, dans une patrie.

Dès 1982, le Président de la République, s'exprimant à la tribune de la Knesset, définissait à l'intention des uns et des autres ce que pouvait être la solution préconisée par la France : le dialogue, le respect mutuel, le retour de la confiance. Ces propos, tenus en 1982, alors que les combats

faisaient rage et qu'aucune perspective n'existait à l'horizon, furent accueillis de diverses façons. Les uns y trouvaient ce qu'ils voulaient y trouver ; les autres lui reprochaient ce qu'ils voulaient lui reprocher. Et cependant, dix ans après, c'est ce qui se produit : quarante-cinq ans de guerre, de lutte peuvent aujourd'hui prendre fin si la volonté des uns et des autres, la volonté des hommes l'emporte sur la crainte et sur la volonté de poursuivre les combats.

Vous avez évoqué, et je vous en remercie, la sécurité d'Israël. Il faut que, dans la négociation qui s'ouvre, qui a le mérite d'exister, qui sera longue et difficile, Israël puisse trouver la satisfaction de sa légitime aspiration à la sécurité dans ses frontières.

J'ai dit qu'il ne fallait oublier aucune réalité, aucune vérité. Si nous demandons aux pays arabes - et, croyez-le bien, la France l'a fait pendant toute la période préparatoire à la conférence - de comprendre cette réalité - le besoin légitime d'Israël d'assurer son avenir et sa sécurité et l'avenir de ses enfants -, il faut qu'en retour Israël comprenne que le peuple palestinien a lui-même des exigences et des droits qui apparaissent également légitimes.

C'est de cette confrontation, de cette rencontre, qui a lieu aujourd'hui dans des conditions exceptionnelles à Madrid, que peut sortir un règlement de paix juste et durable pour les uns et pour les autres. Et la France, contrairement à ce que j'entends dire ici ou là, a occupé la place qu'elle devait tenir en cette circonstance.

J'ai évoqué 1982. Je pourrais rappeler aussi que chacun sur vos bancs a émis, à longueur d'années, l'idée que la situation au Moyen-Orient ne se dénouerait que le jour où les Etats-Unis d'Amérique s'investiraient avec l'autre grande superpuissance, ou ce qu'il en reste aujourd'hui, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dans la solution du conflit israélo-arabe. Ce moment est venu, et qui pourrait s'étonner du rôle joué par les Etats-Unis d'Amérique dans ces circonstances ? N'est-ce pas de la même façon qu'a été conduite la rencontre de Camp David ? Ne s'est-elle pas déroulée sur le sol même des Etats-Unis et sous la houlette du président américain de l'époque ?

Chacun, sans vouloir tirer bénéfice de ce qu'il a fait ou de ce qu'il fera, placé là où il est œuvrera - et croyez-le bien, c'est le cas pour la France - pour qu'un règlement de paix intervienne sur les bases que je viens d'indiquer, c'est-à-dire le respect des vérités pour les uns et pour les autres, mais aussi le respect des deux réalités, l'une qui concerne l'Etat d'Israël, l'autre le peuple palestinien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le ministre d'Etat, le journal *Le Monde* du 26 octobre révèle l'existence d'une convention secrète signée par l'Angleterre et la France le 5 août 1890, déterminant leurs zones d'influence respectives en Afrique. La carte jointe à cette convention, établie par le service cartographique de l'état-major français, démontre de façon incontestable que la frontière du Maroc dans la zone saharienne s'étendait alors de Figuig au Cap-Blanc, reconnaissant donc l'autorité du sultan marocain sur les populations de cette région.

Monsieur le ministre d'Etat, il serait intéressant pour les parlementaires de connaître la réaction du gouvernement français devant la divulgation de documents secrets qui mettent directement en cause la responsabilité de la France et celle de l'Angleterre dans la fixation des frontières sahariennes du Maroc.

Il serait également intéressant de savoir pour quelle raison le gouvernement français a adopté une attitude ambiguë dans l'affaire du Sahara occidental, alors qu'il ne devait pas ignorer l'existence de cette convention secrète et les motifs qui auraient incité le Quai d'Orsay à interdire l'accès de ses archives à M^e Berrada, auteur du fameux article du *Monde*, alors que l'Angleterre lui avait permis la consultation et la copie des documents.

De même, monsieur le ministre d'Etat, il ne serait pas indifférent pour les parlementaires de connaître la part de responsabilité de l'association, présidée par l'épouse du Président de la République, dans la dégradation des relations franco-marocaines, suite aux actions peu diplomatiques menées à propos du Sahara occidental.

Au Maroc, actuellement, on peut constater l'influence grandissante de pays qui développent une activité politique, économique et culturelle très intense, en particulier l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, et ce au détriment des intérêts français.

Que compte donc faire le gouvernement français pour rétablir un climat de confiance avec le Maroc, pays qui traditionnellement a toujours entretenu des relations privilégiées avec la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. François Loncle. C'est du zèle pro-Hassan !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous évoquez un document plus que centenaire aujourd'hui.

M. Daniel Colin. Et alors ?

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Je vais répondre, car l'archéologie diplomatique a aussi son importance.

M. Daniel Colin. Dans ce domaine, cela compte !

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Elle ne remet pas en cause, en tout cas, les sentiments d'amitié que nous avons pour le royaume du Maroc.

M. Daniel Colin. C'est une bonne nouvelle !

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Je voudrais, puisque vous le demandez, vous communiquer le contenu du document fort peu connu auquel vous faites allusion. J'avais, comme vous - ce sont de bonnes lectures -, relevé l'article paru récemment dans un quotidien du soir, article qui évoque en particulier cet accord.

Il s'agit d'une déclaration commune franco-britannique, signée à Londres le 5 août 1890, concernant les territoires d'Afrique, et en particulier Zanzibar, Madagascar et le Sahara.

Sur ce dernier point - je cite le texte -, « le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes, jusqu'à une ligne tracée de façon à comprendre dans la zone d'action de la compagnie du Niger tout ce qui appartient équitablement au royaume de Sokoto ».

De nombreux textes sont venus s'ajouter à cet accord. Vous vous en doutez bien. Ces textes sont le fondement des raisonnements juridiques au sujet du Sahara occidental. Il s'agit, en particulier, de l'accord anglo-marocain du 13 mars 1895, par lequel le sultan achetait le comptoir de Tarfaya pour la somme de 50 000 livres tandis que la Grande-Bretagne reconnaissait la souveraineté du Maroc sur « les terres allant de l'oued Draa au cap Bojador », ce qui correspond *grosso modo* au territoire de la Seguiat Al Hamra, partie septentrionale de ce qui allait devenir, plus tard, le Sahara occidental.

En outre, à l'occasion des négociations entreprises au lendemain de la conclusion d'un pacte par lequel la France et le Royaume-Uni venaient de résoudre leurs différends coloniaux, et qui date du 8 avril 1904, la première acceptant l'hégémonie anglaise en Egypte et le second la prépondérance française au Maroc, le gouvernement britannique remit, le 27 avril 1904 - vous voyez qu'on ne vous cache rien !...

M. Daniel Colin. J'ai ici un double !

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. ... à notre ambassadeur à Londres un mémorandum assurant que la Grande-Bretagne n'avait pas l'intention de faire valoir « une position ou une influence quelconque » dans le territoire situé au voisinage du cap Juby, à savoir la région de Tarfaya, territoire jouxtant au nord la Seguiat Al Hamra, et qu'elle « ne s'opposerait à aucun arrangement le concernant ».

C'est sur cette base que, la Grande-Bretagne n'étant plus un obstacle à la réalisation des ambitions françaises d'ailleurs sur le Maroc, la France engagea avec Madrid une négociation sur le partage du Maroc en zone d'influence. Ces négociations nous donnèrent satisfaction dans le nord du Maroc. C'est ce qui ressort de la convention du 3 octobre 1904 conclue avec l'Espagne.

En revanche, l'article 6 de la convention concernant le Sahara occidental affirmait que « le gouvernement de la République française reconnaît dès maintenant pleine liberté

d'action » à l'Espagne sur la région située « en dehors du territoire marocain ». La France et l'Espagne fixaient ainsi la frontière sud du Maroc, où elle se trouvait encore en 1974.

La « pleine liberté d'action » de l'Espagne dans la Seguiat Al Hamra fut confirmée, le 12 novembre 1912, par la convention finale fixant les frontières des zones d'influence française et espagnole au Maroc et au Sahara. Cette convention faisait suite à l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 - que tout le monde a en mémoire (*Sourires*) - par lequel l'Allemagne acceptait enfin la prépondérance française au Maroc.

Au-delà de ces fondements juridiques, le gouvernement français actuel s'attache essentiellement à faire progresser une solution pacifique et juste dans cette partie du monde qui a été, depuis trop longtemps, troublée.

La France a toujours pris une part active à l'élaboration et à l'adoption des différentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies concernant le Sahara occidental.

Elle n'a cessé, de la même manière, de veiller à leur application. Ainsi, dès la mise en œuvre du cessez-le-feu du 6 septembre dernier, elle a dépêché un contingent de 30 observateurs militaires, conformément aux engagements qu'elle avait contractés auprès de l'Organisation des Nations unies.

La France veillera également, dans les jours et les semaines qui viennent, au bon déroulement des opérations prévues dans la seconde phase du plan de règlement : elle participera au financement des opérations de rapatriement des Sabraouis de l'extérieur ; elle continuera à inscrire son action dans le cadre mis en place par les Nations unies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le ministre d'Etat, ma question concerne la crise yougoslave. Vous l'avez abordée tout à l'heure dans votre intervention, mais permettez-moi d'y revenir rapidement.

Depuis le printemps dernier, une guerre civile ouverte et déclarée oppose deux peuples au cœur de l'Europe, les Croates et les Serbes. Inutile de nier l'évidence, la Yougoslavie telle qu'elle a existé d'abord entre les deux guerres, ensuite sous le maréchal Tito n'est plus. Chacun d'entre nous connaît les liens privilégiés noués entre la France et la Serbie depuis au moins le Second Empire, mais aussi les liens qui unissent l'Allemagne, l'Italie, d'une part, et la Croatie, d'autre part.

Plusieurs initiatives ont été entreprises par la France et par l'Europe des Douze pour mettre fin aux hostilités. Mais les mois s'écoulent et les combats s'amplifient. Aujourd'hui, les victimes se comptent par milliers.

Je ne ferai pas, monsieur le ministre, l'état chronologique des initiatives qui, malheureusement, ont toutes abouti à l'échec que nous connaissons. Mon intervention, plus qu'une question, est un véritable appel.

Nous n'avons pas le droit d'oublier les Balkans. Alors qu'au sein de la Communauté européenne les positions divergent, de l'Allemagne qui prône la reconnaissance des Républiques qui, unilatéralement, ont déclaré leur indépendance, à l'Espagne qui était déjà hostile à l'indépendance des pays baltes, il est, à mon sens, du rôle de la France de ne jamais baisser les bras et de continuer à proposer des solutions nouvelles, afin que cette partie de notre continent connaisse la paix, la stabilité et la démocratie. Concrètement, monsieur le ministre d'Etat, que comptez-vous faire pour mettre fin à cette tragédie que nous vivons en direct ?

Je rappelle que des élections libres se sont déroulées dans les six Républiques de la Yougoslavie. Les peuples ont pu décider eux-mêmes ce qu'ils souhaitaient. Nous avons été les premiers à encourager et à applaudir les citoyens de Roumanie, de Hongrie ou de Tchécoslovaquie lorsqu'ils ont organisé des élections et renversé le régime de leur pays. Aujourd'hui, les Croates, les Slovènes, les Bosniaques, les Macédoniens ou les Monténégrins ont décidé eux-mêmes, librement, du régime sous lequel ils voulaient vivre. Nous n'avons pas le droit de ne pas prendre en considération leurs aspirations. Notre position doit être cohérente avec celle que nous défendons pour d'autres pays.

J'étais à Ljubljana, lorsque les Slovènes, par un véritable piébisiciste - 95 p. 100 de votes favorables -, ont souhaité devenir indépendants, et présent à Zagreb lorsque les Croates

ont proclamé leur nouvelle Constitution, qui ressemble comme une sœur à la nôtre. J'ai vécu ces instants qui étaient, permettez-moi de le dire, particulièrement émouvants.

Je crois que ces peuples attendent beaucoup de nous, et je souhaiterais que nous en prenions vraiment conscience pour que nous puissions les aider du mieux possible comme c'est notre devoir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le vent qui a secoué les pays de l'Est en faisant accéder à l'indépendance certains pays ou certaines composantes de pays a fait resurgir en même temps les nationalités et les nationalismes. Ces mouvements ont fait apparaître de façon concomitante des haines ancestrales, séculaires, des rivalités masquées par des régimes autoritaires qui faisaient régner l'ordre en même temps qu'ils étouffaient la voix des peuples.

Il n'est donc pas surprenant que l'on assiste à la fois à un mouvement de libération et à des explosions de cet ordre. Il m'est arrivé de dire que la situation en Yougoslavie était une situation de « laboratoire », qui vaut pour tout ce qui peut, demain, se produire dans les autres pays de l'Est. Nous aurons peut-être l'occasion, au cours des questions qui vont être posées, d'aborder ce sujet particulier.

J'en viens à la Yougoslavie.

Deux des Républiques qui composent cet Etat fédéral se sont déclarées indépendantes : la Slovénie et la Croatie. Croyez-vous qu'il existe, au sein du Gouvernement ou de l'Assemblée, quelqu'un qui pourrait s'indigner d'un mouvement populaire aussi profond et aussi spontané que celui qui porte tout un peuple vers les rives de son indépendance ? Bien sûr que non ! Je serais, croyez-le bien, le dernier à m'en étonner.

Toutefois, la réalité a deux visages et la contradiction qui en résulte est évidente pour ceux qui ont la responsabilité de la conduite des affaires publiques : être pour l'autodétermination des peuples et vouloir leur donner la possibilité d'accéder à cette légitime revendication est une chose, mais traiter le problème de la représentation internationale d'un Etat reconnu par la communauté internationale et membre des Nations unies en est une autre.

Ajoutons à cela qu'en Europe, en raison du passé et des liens qui ont existé entre les uns et les autres, certains pays sont davantage enclins à la compréhension envers l'une des républiques fraîchement écloses à la souveraineté qu'envers une autre. Il en résulte évidemment des complications supplémentaires. Lorsque vous saurez que certains des pays auxquels je fais allusion sont membres d'une communauté de vie et d'intérêts, je veux parler de la Communauté économique européenne, vous mesurerez quel est le danger d'éclatement de la Communauté elle-même par un phénomène de ricochet.

Nous sommes donc prisonniers de trois données essentielles qui se contredisent les unes les autres, et j'admire ceux qui, n'étant pas aux responsabilités - ceci pouvant expliquer cela - tranchent dans ce débat en assénant des affirmations et en indiquant qu'il n'y a que cela à faire, comme si la facilité était bonne conseillère en la circonstance.

La politique de la France sur le problème yougoslave a été de ne pas tourner le dos à la volonté d'émancipation des peuples. Vous ne trouverez nulle part une expression de moi traduisant une gêne de ce point de vue. J'ai eu le double souci, tout au long de cette épreuve, à la fois de sauvegarder ce qui était essentiel dans les règles internationales tout en facilitant une évolution favorable de la situation et de préserver le ciment qui unit aujourd'hui les pays de la Communauté. Ainsi, ce n'est un secret pour personne qu'au début de la crise yougoslave, la République fédérale d'Allemagne et la France raisonnaient sur des bases tout à fait différentes. Rien n'aurait été plus préjudiciable que de nous laisser aller à notre réflexe premier de satisfaire à des exigences plongeant loin dans l'histoire leurs racines, et pas toujours les meilleures.

J'ai donc eu le souci de sauvegarder autant que faire se pouvait la cohésion de la Communauté en essayant de trouver, à l'intérieur de cette dernière, les voies et moyens de nature à faciliter l'éclosion d'un pays de type nouveau, avec

des structures nouvelles adaptées à la situation. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé la conférence de la paix, qu'a présidée Lord Carrington, et suggéré en même temps la mise en place de la commission d'arbitrage placée, comme je l'ai indiqué à la tribune, sous la présidence du président du Conseil constitutionnel français.

« Qu'allez-vous faire ? », me demandez-vous. Continuer, monsieur !

Hier, la Communauté économique européenne a établi une liste de sanctions qui seront appliquées contre les Etats, les pays et les républiques à l'intérieur des Etats, qui ne respecteraient pas le cessez-le-feu et qui refuseraient de prendre en considération le plan de paix imaginé par la conférence présidée par Lord Carrington. Dès vendredi, les Douze se réuniront de nouveau à Rome à l'occasion du sommet de l'Alliance atlantique. Si les travaux qui se déroulent aujourd'hui même à La Haye n'ont pas permis d'obtenir des républiques concernées leur consentement au plan proposé, des sanctions seront appliquées, et le Conseil de sécurité sera de nouveau saisi pour donner à ces sanctions le caractère légal qu'elles doivent avoir.

La Communauté poursuivra son effort sans baisser les bras. Elle en aura d'autant plus de mérite qu'elle le fera en respectant la cohésion de ses membres. La France y a veillé. Elle continuera d'y veiller. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Charles Ehrmann. Encore faut-il réussir !

M. le président. La parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. Monsieur le ministre d'Etat, l'éclatement et la recomposition des structures politiques et économiques de l'Europe centrale et orientale constituent, pour nous Français, un enjeu qui a été rappelé ce matin par pratiquement tous les orateurs. Nous sentons bien, en effet, que de notre aptitude à anticiper et à accompagner les évolutions majeures qui conditionnent cette recomposition dépendront, dans une large mesure, la place et le rôle que nous serons conduits à jouer dans l'Europe de demain.

Pour satisfaire à cette juste ambition, nous avons besoin d'un Gouvernement résolu qui, en s'appuyant sur une diplomatie active, fasse de la France un partenaire incontournable des nouvelles démocraties européennes et assure ainsi à notre pays un rang digne de sa tradition historique et de sa vocation culturelle. Or, aujourd'hui, nous sommes inquiets après l'accueil injurieux réservé, voici quelques mois, par votre ami M. Cot à Boris Eltsine, l'actuel président russe, et après la réaction plus qu'ambiguë - le mot est faible - du Président de la République à l'annonce du putsch militaire en U.R.S.S.

Je constate, à la lecture de ce budget, que les crédits inscrits au titre des actions de coopération en Europe orientale et centrale régressent par rapport à l'an passé - 490 millions de francs contre 620 millions de francs, soit 130 millions de moins -, au moment où nous devrions, au contraire, renforcer nos moyens et nos possibilités d'action. Cette baisse est d'autant plus inquiétante que, pendant que nous perdons notre temps à Bruxelles en palabres interminables, les Allemands, eux, sont à pied d'œuvre et construisent patiemment et concrètement l'Europe de demain.

Naturellement, comme les nombreux Français qui s'interrogent, je ne demande qu'à être rassuré. Tout à l'heure, vous avez expliqué que si cette contribution était réduite, c'est parce qu'elle avait fortement augmenté l'an passé et que vous pouviez donc, ayant réalisé beaucoup en 1991, ralentir votre effort en 1992. Soyons donc concrets, monsieur le ministre d'Etat : voulez-vous bien m'indiquer précisément quels sont, pour l'année à venir vos projets de coopération dans les domaines politique, économique et culturel, avec chacune des nouvelles démocraties d'Europe centrale, avec les quinze républiques qui composaient l'ex-U.R.S.S., du moins avec certaines d'entre elles ?

Pour être plus précis, je prends l'exemple de la République d'Arménie où je me suis rendu à plusieurs reprises depuis deux ans. Malgré des traditions d'amitié séculaires et l'existence d'un sentiment francophile puissant, la présence de la France est pratiquement nulle. Quels sont vos projets ? La France a-t-elle l'intention de reconnaître un jour l'indépendance de l'Arménie ? Si elle en a l'intention, suivant quelles modalités et quel calendrier compte-t-elle agir ? Le ministère de la francophonie apportera-t-il, comme nous le demandons depuis trois ans, des financements substantiels pour recon-

struire l'école française de Leninakan, détruite lors du séisme de 1988 ? Si beaucoup a été fait en 1991, pourquoi ne pas poursuivre en 1992, notamment dans cette direction ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous m'avez en réalité posé trois questions.

A la première j'ai déjà répondu dans mon intervention à la tribune, et vous avez bien voulu m'en donner acte : la réduction par rapport à 1991 des crédits pour l'action culturelle à l'extérieur s'explique, comme vous l'avez compris et très bien expliqué vous-même, par le fait que des investissements lourds ont été déjà réalisés.

Il convient toutefois de souligner que le montant qui demeure inscrit n'est pas négligeable puisqu'il est encore cinq fois supérieur à ce qui existait auparavant. Quand on connaît la mesure de l'enveloppe budgétaire du ministère des affaires étrangères, on mesure l'effort que cela représente.

Votre deuxième question porte, au fond, sur l'utilisation de ces crédits puisque vous me demandez quelles seront nos initiatives à l'égard des pays de l'Est. Je vais vous le dire.

Partout où j'ai senti que cela était nécessaire, mais sans anticiper sur les mouvements d'émancipation au-delà de ce qu'il était convenable, j'ai ouvert, ici et là, des consulats, des centres culturels, des alliances françaises ou bien j'ai fait revivre des instituts culturels. J'ai sous les yeux la liste des pays et des villes dans lesquels ces initiatives ont été engagées ou vont se concrétiser en 1991 et 1992. Il s'agit des centres culturels de Moscou, de Kiev, de Sofia, de Bratislava, de ceux en Roumanie, de Cluj, Iasi, Timisoara, en complément de celui de Bucarest et, dans l'ancienne R.D.A., de ceux de Leipzig, Dresde, Rostock, en complément de celui de Berlin. Vous observerez que bon nombre des pays auxquels vous avez pensé, comme moi-même, sont concernés par ces décisions.

Le réseau des alliances françaises renaît sur des bases solides. Elles seront quinze en Pologne, neuf en Tchécoslovaquie, quatre en Hongrie. Dans les pays baltes, les comités d'alliance existent déjà, comme à Tallinn ; ils seront développés et aidés. Tel est notre programme de présence culturelle.

J'en viens à votre troisième question : allons-nous reconnaître l'Arménie ? En fait, elle est du même type que celle à laquelle je viens de répondre et les raisons que j'ai exposées en répondant à M. Mignon sont également valables.

Il faut, avec sagesse et mesure, épouser notre temps. Rien dans mon esprit, vous pouvez le croire, n'est hostile à l'émancipation des peuples et à ce mouvement vers les libertés. Toutefois, songez à l'immensité de ce mouvement qui n'est pas encore terminé, à ses conséquences dans son déploiement, à ses difficultés dans son expression, qu'il s'agisse du vote d'un Parlement, d'un référendum, ou d'autres moyens d'expression d'une souveraineté. Bref, par toutes les ouvertures, par tous les interstices le peuple se manifeste.

Nous avons parlé de la Yougoslavie, mais songez à ce que deviendra la fédération de Russie le jour où les 170 entités qui la composent subiront de plein fouet ce mouvement et songez aux conséquences qu'il faudra en tirer.

Songez, par exemple, au cas de l'Ukraine dont on ne sait pas encore très exactement où elle se situe. Il est très vraisemblable que le référendum qui aura lieu le 1^{er} décembre confirmera le vote du Parlement et qu'à une très large majorité le peuple ukrainien votera pour son indépendance. Je ne veux pas me prononcer à sa place, je fais seulement un pronostic. Croyez-vous que, pour autant, les problèmes seront résolus ? Croyez-vous que cela permettra à l'Ukraine de décider de rester dans l'Union avec le pouvoir central ou d'en sortir ? On a annoncé hier qu'elle allait signer le traité d'union proposé par M. Gorbatchev alors que, la semaine passée, elle l'avait refusé ! Aura-t-on résolu pour autant le problème du cantonnement sur son sol de certaines armes atomiques stratégiques ?

Bref, les problèmes ne sont pas aussi simples que certains veulent le croire. C'est la raison pour laquelle j'affirme qu'il faudra agir avec sagesse. Pour autant, vous ne trouverez rien dans mon esprit ni dans mes propos qui aille à l'encontre de ce que l'on peut considérer comme la libre expression de la volonté des peuples. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Au cours des précédents débats budgétaires concernant le ministère des affaires étrangères, la représentation nationale a souvent traité du conflit israélo-arabe en évoquant l'indispensable reconnaissance de l'Etat d'Israël par ses voisins, son droit à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, mais aussi la légitime revendication du peuple palestinien à avoir une patrie - condition essentielle à l'instauration d'une paix durable dans cette région - et à vivre dans la dignité. Lorsque l'on connaît la Cisjordanie et Gaza, on mesure le sens de cette formule.

Le Liban fut aussi au centre de nos préoccupations. La France a payé un lourd tribut pour que ce malheureux pays ne disparaisse pas. La paix est enfin reconnue après la signature des accords de Taëf mais ce pays doit maintenant retrouver l'intégralité de sa souveraineté sur la totalité de son territoire et organiser le plus rapidement possible des élections libres.

L'an passé, nous étions confrontés à la crise survenue dans le Golfe après l'invasion du Koweït. Le recours à la force fut malheureusement nécessaire pour obtenir la libération de ce pays. Tout n'est pas réglé pour autant : la démocratisation des régimes tarde et la répartition des richesses provenant de l'extraction du pétrole devra faire l'objet d'une négociation. Il en est de même pour le contrôle des armements dans cette région.

Depuis une semaine, un immense espoir est né. Pour la première fois, toutes les parties concernées par le conflit israélo-arabe se sont rencontrées. Nous savons tous que le chemin qui mène à la paix sera long, qu'il sera semé d'embûches, qu'il faudra surmonter des difficultés nombreuses et importantes. Malgré tout, les négociations bilatérales ont commencé entre Israéliens et Palestiniens et c'est déjà un événement majeur. Que ces deux peuples ayant de nombreux points communs apprennent à se connaître autrement que par l'usage de la force et tous les espoirs sont permis.

La France a, depuis longtemps, préconisé l'ouverture de négociations. Elle a œuvré pour que la conférence de paix se tienne et je souhaite qu'elle puisse continuer à agir ainsi. Selon moi, elle doit être présente dans les négociations qui continueront à Madrid ou ailleurs. Monsieur le ministre d'Etat, vos derniers entretiens au Proche-Orient sont en eux-mêmes une réponse à ce souhait. Néanmoins, je vous demande de nous préciser votre analyse de la situation née de la conférence de Madrid et, concernant le Liban, de quelle façon la France compte participer à sa reconstruction et y assurer une présence culturelle digne de notre tradition.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, tant en intervenant à la tribune qu'en répondant à votre collègue, M. Ehrmann, j'ai déjà donné quelques indications sur la position de la France dans le conflit israélo-arabe. Vous avez cependant élargi le débat et évoqué à la fois le conflit israélo-palestinien, le Liban et la crise du Golfe. Une formule me paraît répondre à chacune des questions que vous posez : le respect du droit, l'ouverture du dialogue.

Le respect du droit dans le conflit israélo-palestinien a été défini au cours des ans, à la fois par le Conseil de sécurité et par les principes fondamentaux auxquels nous avons déjà consacré beaucoup de commentaires : la sécurité de l'Etat d'Israël et le droit, pour les Palestiniens, à disposer d'une patrie et d'une terre.

Au Liban, c'est aussi le droit qui doit primer avec le respect de la résolution 425 que j'ai déjà citée, laquelle prévoit le retrait des troupes étrangères, cela visant, dans mon esprit, les troupes étrangères de toutes origines. Cela doit être clair.

Il faut également que le droit s'impose sur la base des accords souverainement négociés et signés à Taëf. Ils constituent en effet désormais la charte, la base du droit public au Liban, permettant aux autorités libanaises d'exercer la souveraineté à laquelle le Liban a droit.

C'est au nom de ces accords, donc du droit, et de cette souveraineté que le gouvernement du Liban exerce aujourd'hui son autorité sur les zones qu'il a pu libérer et qu'il a désarmé les milices qui quadrillaient le pays.

C'est le droit encore qui a prévalu dans la crise du Golfe puisque c'est au nom du droit défini par le Conseil de sécurité que les alliés ont libéré le Koweït.

J'ajouterais à cette considération de base la nécessité de l'ouverture du dialogue.

Dans tous les conflits que vous avez mentionnés et, notamment pour le premier, c'est-à-dire le conflit israélo-arabe, nous n'avons cessé de dire que le dialogue était le moyen de parvenir à une solution de paix satisfaisante pour Israël, pour les pays arabes et pour le peuple palestinien.

Le dialogue au Liban, oui ; le dialogue dans le Golfe, aussi. C'est, dans tous les cas, le chemin qu'il faut suivre et ce n'est pas par hasard que, répondant il y a un instant à l'un de vos collègues, j'ai évoqué l'intervention du Président de la République devant le parlement israélien en 1982 prônant justement l'ouverture du dialogue entre ceux qui se combattaient et qui, hélas ! se combattent encore.

Ce dialogue vient d'avoir lieu. La France entend y participer. Elle se fera, dans les enceintes de la conférence, le défenseur de ce principe : le droit au service du dialogue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Le président de séance ne doute pas du profond intérêt des échanges qu'il écoute avec beaucoup d'attention, mais il croit de son devoir de signaler à l'Assemblée que, à ce rythme, nous n'aborderons pas la discussion des crédits du ministère des affaires européennes au cours de cette séance.

La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Il existe encore, aujourd'hui, un mur de la honte dans le monde : celui qui, depuis dix-sept ans maintenant, sépare l'île de Chypre en deux parties depuis l'invasion du nord de l'île par l'armée turque, en 1974.

L'été 1991 a été marqué par une certaine volonté de relancer des négociations sur ce sujet. Ce fut l'idée d'une conférence internationale sur Chypre, à l'initiative du secrétaire général des Nations unies et du Conseil de sécurité, puis l'appel adressé par le Président des Etats-Unis à la Grèce et à la Turquie afin de régler leur différend sur Chypre, enfin la rencontre, malheureusement infructueuse, tout au moins sur Chypre, des premiers ministres grec et turc à Paris, le 11 septembre 1991. Depuis cette date, les élections législatives en de Turquie ont à la fois modifié le paysage politique de ce pays et entraîné une suspension des négociations.

Je souhaite savoir quel rôle peuvent jouer non seulement la France, mais aussi l'Europe, dans la recherche d'une solution au problème chypriote, fondée sur la réunification de l'île dans le cadre d'un Etat fédéral bicommunautaire garantissant les libertés fondamentales des deux communautés principales de l'île.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question n'étonnera personne lorsqu'on sait l'intérêt que vous portez à la République de Chypre depuis plusieurs années. Je crois d'ailleurs savoir que vous vous y êtes rendu récemment à la tête d'une délégation de parlementaires de votre assemblée.

A Chypre comme ailleurs, la France estime que la communauté internationale doit trouver enfin une solution juste et durable, qui soit conforme aux principes du droit international et aux résolutions des Nations unies. Cette nécessité apparaît avec plus d'évidence encore au moment même où l'horizon tend à s'éclaircir au Proche-Orient.

Dans le cadre de la mission de bons offices qui lui a été confiée par le Conseil de sécurité, le secrétaire général des Nations unies s'y est activement employé au cours de ces derniers mois et a mené d'intenses négociations avec toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des Chypriotes - grecs et turcs - de la Grèce ou de la Turquie. La France, ainsi que les autres membres permanents du Conseil de sécurité, ont joué pleinement leur rôle dans la recherche d'une solution à une crise qui n'a que trop duré.

La possibilité de rapprocher les positions respectives avait paru suffisante pour que soit envisagée la tenue en septembre d'une réunion de haut niveau entre les quatre parties intéressées sous la présidence de M. Perez de Cuellar, afin de mettre au point un plan de règlement global. Malheureusement, vous le savez, la rencontre des premiers ministres grec

et turc à La Celle-Saint-Cloud, le 11 septembre dernier, n'a apporté aucun progrès sur le dossier chypriote. La réunion quadripartite a dû être reportée *sine die* à la suite de l'échec de cette rencontre qu'expliquent sans doute pour une part la proximité des élections législatives en Turquie, mais aussi, il faut le dire, un certain nombre de divergences de fond sur certaines conditions du règlement, en particulier la revendication exprimée par M. Denktash d'une reconnaissance de la souveraineté du « peuple » chypriote turc.

Aussi, le Conseil de sécurité a été conduit à réaffirmer par la résolution 716, adoptée le 11 octobre, les principes essentiels de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Ces principes, vous le savez, monsieur le député, la France les a toujours défendus et elle a apporté et apportera un appui constant à la mission de bons offices du secrétaire général des Nations unies.

Le Gouvernement français souhaite que les négociations entre les parties intéressées puissent reprendre rapidement. Il est prêt, le cas échéant, à les faciliter, dès que les circonstances le permettront - en particulier lorsque le nouveau gouvernement turc sera formé - comme il l'a déjà fait dans le passé et comme il est disposé à le faire dans l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Madame le ministre délégué aux affaires européennes, ma question concerne les trois pays d'Europe centrale dont l'évolution démocratique progresse de façon encourageante : la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, mais qui rencontrent aujourd'hui des difficultés économiques inquiétantes.

J'ai eu l'occasion, comme beaucoup d'entre nous, de visiter ces pays régulièrement. De mes entretiens avec leurs dirigeants politiques, j'ai retiré le sentiment que la France est, certes, très bien considérée, d'abord pour sa culture, son histoire, sa Révolution, sa Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dont nous sommes particulièrement fiers, mais beaucoup moins pour son savoir-faire technologique qui est très certainement un des meilleurs du monde. Or je souhaiterais que ces pays associent la France à leur avenir.

Je concentrerai ma question sur la Pologne à laquelle nos relations multiséculaires nous lient intimement.

Voilà dix jours, le renouvellement de la Diète polonaise à la proportionnelle - je vous le rappelle - a émetté les suffrages et risque à terme de handicaper cette jeune démocratie. Je suis convaincu qu'il faut aider la Pologne, comme la Tchécoslovaquie et la Hongrie, non par des déclarations généreuses, mais par des actes concrets. Il y en a eu, c'est vrai, mais pas suffisamment.

Le rôle du ministère dont vous avez la charge est, entre autres, d'assurer une présence française, culturelle, bien sûr, mais surtout économique.

Qu'en est-il, par exemple, de projets tels que la participation de Citroën dans l'usine F.S.O. de Varsovie, qui assemble les Fiat Polski ? D'autres pays de l'Europe communautaire, peut-être plus volontaires, sont actuellement sur les rangs.

Quelle politique la France entend-elle mener dans les trois pays que je viens de citer qui sont, comme vous le savez, bien disposés à faire acte de candidature pour intégrer la Communauté, si possible avant l'an 2000 ?

Sommes-nous disposés à mener une politique économique plus agressive et à faire en sorte qu'enfin France rime avec avenir dans cette partie de notre vieux continent ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, nous menons en direction de ces trois pays une politique selon deux axes.

D'abord, nous avons une politique bilatérale offensive qui nous conduit, grâce, d'une part, aux crédits de la mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale - MICECO -, dont le ministre d'Etat a rappelé l'importance, et, d'autre part, à nos efforts particuliers de coopération, à développer nos échanges et nos actions de coopération industrielle. Je crois pouvoir dire que le Gouvernement français ne

néglige aucun effort pour aider les entreprises à se placer en aussi bonne position que possible dans ces pays où la concurrence étrangère est, en effet, très vive.

Ensuite, nous menons une politique, elle aussi résolue, par l'intermédiaire de la Communauté européenne. La France a pris l'initiative de proposer aux Douze, lors du sommet de Strasbourg en 1989, la négociation d'accords d'association avec les pays d'Europe centrale et orientale. Ces accords d'association sont actuellement négociés avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, les trois pays sur lesquels porte principalement votre attention. Ces accords sont, me semble-t-il, particulièrement bien adaptés aux besoins spécifiques de ces pays et sont composés de quatre éléments.

Premièrement, il s'agit de constituer à terme une zone de libre échange avec chacun de ces pays, qui ne commerçaient qu'entre eux ou avec l'Union soviétique dans une situation de dépendance extrême et d'infériorité, afin qu'ils puissent développer leurs échanges industriels ou autres avec la Communauté européenne.

Deuxièmement, il s'agit de développer les coopérations, notamment industrielles, mais pas seulement, de façon à tisser des liens de plus en plus étroits entre ces pays et la Communauté.

Troisièmement, il faut assurer une assistance financière.

Enfin, quatrièmement, élément le plus novateur, nous devons développer un dialogue politique, et cela pas seulement au niveau des réunions ministérielles régulières comme dans le cas des autres types d'accords d'association. En effet, des rencontres sont prévues entre fonctionnaires de façon à tisser des liens beaucoup plus étroits et à assurer ainsi une information régulière entre les membres de la Communauté et chacun de ces pays sur tous les sujets d'intérêt commun, et en premier lieu sur ceux qui concernent l'avenir de l'Europe.

Vous voyez donc que ces accords, destinés, sur le plan économique, à préparer l'adhésion future de ces pays à la Communauté - adhésion qu'ils souhaitent - n'ont pas un caractère définitif qui risquerait de conduire à une voie de garage, mais sont une façon concrète de répondre aux besoins de ces pays et de leur permettre de préparer leur intégration dans l'Europe.

La France a demandé et obtenu de ses partenaires que ces accords d'association puissent être étendus à la Roumanie et à la Bulgarie, pays qui se sont engagés plus tard dans le processus de réforme économique et démocratique. Nous avons bon espoir que les accords d'association avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie pourront être conclus avant la fin de l'année et que ensuite commenceront sans tarder des négociations d'association avec la Roumanie et la Bulgarie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Madame le ministre délégué à la francophonie, ma question a trait à l'utilisation des satellites pour diffuser la langue et la culture françaises. Elle porte sur deux points :

Premier point : chacun ici se plaît à reconnaître l'excellent travail fait par les alliances françaises et par les instituts français. Mais êtes-vous sûre que le personnel que nous avons à l'étranger, chargé de diffuser la culture française, est suffisamment formé pour bien faire connaître, dans les pays où il se trouve, le moyen de recevoir la langue et la culture française au moyen des douze chaînes qui les diffusent dans le monde entier ?

Ne conviendrait-il pas de mettre en place une meilleure formation, plus technique, de façon que ceux qui ont en charge la diffusion de la culture française sachent utiliser les moyens modernes de réception des satellites ?

Le second point concerne l'utilisation des satellites en Europe. Il existe en Europe un satellite qui diffuse treize chaînes dont aucune n'est francophone ; la plupart sont de langue anglaise ou allemande, et il y a même une japonaise !

Ne conviendrait-il pas de mettre en œuvre tous les moyens pour permettre la réception dans cette Europe de l'Est, dans cette Europe centrale dont on parle beaucoup et qui est la zone de diffusion privilégiée de ce satellite, des chaînes francophones ?

Je sais que la France, à travers T.D.F., est engagée dans une politique de communication par satellite extrêmement compliquée, qui ne fonctionne pas toujours - ce n'est ni le

lieu ni le jour d'en débattre -, mais pourquoi ne pas utiliser les canaux libres de ce satellite pour diffuser la langue française dans ces pays européens ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué à la francophonie.

Mme le ministre délégué à la francophonie. Monsieur le député, vous insistez fort justement, comme l'ont d'ailleurs fait plusieurs orateurs ce matin, sur les chances nouvelles et les possibilités considérables qu'offre l'évolution des techniques de communication au développement de la présence française et francophone dans le monde.

Il convient tout d'abord de rappeler la répartition géographique de notre présence audiovisuelle à l'extérieur.

Radio-France internationale offre un service mondial en français, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et diffuse dans quatorze langues.

Compte tenu de l'attention que vous portez au système satellitaire, je souligne le progrès accompli, en deux ans, par la chaîne multilatérale francophone TV 5 qui est aujourd'hui largement présente en Europe, vous le savez, mais aussi en Amérique du Nord et, demain, en Amérique latine. Elle est devenue, pour l'Europe, la troisième télévision transfrontière câblée. Grâce à une amélioration de ses programmes, qui font place, vous le savez, à l'expression des pays producteurs d'images au Nord, elle est, je crois, la voix active de la langue française dans une partie du monde nouvellement ouverte à la communication. Une chance nouvelle s'offre à elle, grâce au satellite, d'élargir l'aire géographique de notre action audiovisuelle extérieure puisque, à l'occasion du prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français, sera étudiée la création de TV 5 Afrique. Dans une première étape, le programme de TV 5 Europe sera vraisemblablement adopté pour une première diffusion en Afrique francophone. Or ce programme, depuis le mois de septembre, intègre une heure quotidienne de programmes du Sud ou de programmes sur le Sud ; il faut tenir compte de la rareté aujourd'hui des productions émanant du Sud. Il y a donc là une évolution très positive de l'action audiovisuelle extérieure de la France grâce au développement du système satellitaire et à une mise en commun des initiatives des pays francophones concernés par ce nouveau vecteur de l'action culturelle et linguistique.

Je voudrais souligner aussi l'intérêt de la présence, sur nos satellites, TDF 1 - TDF 2, de la Sept aujourd'hui, et dans quelques mois de la chaîne culturelle franco-allemande, véritable embryon d'une chaîne de télévision européenne de haute qualité, qui, depuis bientôt deux ans, développe une politique de conventions avec un très grand nombre de pays de l'Europe centrale et orientale. Les conventions sont élaborées dans un esprit de partenariat puisque, au-delà de la diffusion de ces images francophones, françaises et bientôt franco-allemandes, existe toute une série d'échanges en matière de coproduction et de participation à la formation des cadres des nouvelles entreprises audiovisuelles des pays d'Europe centrale et orientale. Tout cela eût été impossible sans la géographie nouvelle des satellites et les perspectives qu'elle ouvre.

Néanmoins, l'action audiovisuelle extérieure portée par les satellites n'aurait pas l'efficacité et la portée que nous lui souhaitons si, par ailleurs, les réseaux traditionnels de l'action culturelle et artistique à l'étranger n'avaient été, comme ce fut rappelé à plusieurs reprises, considérablement renforcés dans les deux dernières années par la création de nouveaux centres culturels, le renforcement du réseau des Alliances françaises et des actions d'enseignement du français à l'étranger, notamment grâce à la création de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, dont ce matin M. Bardin a fort justement salué l'action.

Notre présence culturelle et linguistique à l'étranger est, à mon sens, indissociable de notre engagement dans la coopération multilatérale francophone ; de ce point de vue, notre action commune audiovisuelle peut être exemplaire et d'une grande efficacité.

Par notre réseau culturel, nos échanges artistiques, nous créons pour l'ensemble des pays francophones un espace élargi de communication avec le reste du monde. Cela nous impose d'être attentifs à la diversité des langues et des cultures présentes dans l'espace francophone et de construire de plus en plus avec les pays concernés, les pays du Sud, mais aussi ces pays de l'est de l'Europe nouvellement venus

à la liberté de communication, une politique d'échanges et de solidarité qui ne saurait être unilatérale, ni exclusivement fondée sur la langue et la culture françaises. C'est en ce sens que sont conçues notre action bilatérale et notre action multilatérale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Ma question a trait à la francophonie.

Au fil des siècles, la France, pays des droits de l'homme, s'est érigée en modèle pour les jeunes démocraties. On doit lui donner les moyens de poursuivre son rôle. Cette nouvelle session budgétaire nous permet d'affecter des crédits supplémentaires tant à la promotion de nos institutions et de notre culture auprès des nouvelles démocraties qu'à la préservation de la francophonie, là où elle existe.

Nous avons la chance de vivre sous un régime constitutionnel qui, tout en assurant une économie de marché, laisse une place importante à la notion de service public. Ce compromis que la France a su organiser depuis 1789 peut aujourd'hui être proposé en exemple aux autres pays en cours de restructuration pour conforter leur accession à la démocratie. Ces pays qui sortent d'un régime autoritaire se trouvent subitement confrontés aux dures réalités de la loi du marché. Il leur faut des structures nouvelles aptes à les protéger à la fois contre les excès du libéralisme, auxquels ils ne sont pas préparés, et contre un retour dramatique à leur ancienne situation.

Notre modèle, rédigé en français, doit leur être proposé et expliqué. Il nous faut pour cela en assurer la promotion. Ne pourrions nous pas, à cet effet, organiser des missions d'information ou d'études dans les pays de la zone francophone mais également dans toutes les nouvelles démocraties pour évaluer les possibilités et préparer des actions. De telles actions auraient, par ailleurs, l'avantage de favoriser des échanges culturels dont découleraient tout naturellement des échanges économiques, ce qui permettrait l'extension de la francophonie dans le monde, avec comme perspective de faire de la langue française la véritable seconde langue internationale.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué à la francophonie.

Mme le ministre délégué à la francophonie. Monsieur le député, le thème de la démocratisation et de son lien inéluctable avec le développement est au cœur des débats et des résolutions des sommets de la francophonie. Depuis le discours de la Baule, des progrès réels ont été accomplis dans l'évolution de maints pays vers des régimes réellement démocratiques, chacun à son rythme et en fonction de son histoire. Ensemble, les pays francophones apportent à ces démarches un accompagnement utile.

Il est clair que la France a un rôle important à jouer, moins pour transposer purement et simplement un modèle que pour transmettre son expérience et un savoir-faire. Il s'agit, en quelque sorte, d'un rôle d'ingénierie démocratique. Ce devoir ne se limite d'ailleurs pas aux démocraties naissantes ou renaissantes de l'espace francophone proprement dit, il s'adresse à tous les pays qui ont en commun la volonté d'affirmer un Etat de droit.

La coopération juridique et judiciaire est déjà une réalité. En 1989, 4 millions de francs lui étaient consacrés, somme qui s'est élevée à 12 millions de francs en 1991 dont 8,5 millions de contribution française. Les parlementaires de langue française ont mis en œuvre depuis plusieurs années des programmes de formation de fonctionnaires parlementaires et de fourniture de documentation juridique, donc d'appui à ces évolutions. De nombreuses missions d'études ont lieu dans le cadre de cette coopération. Il faut saluer le travail accompli en la matière par l'Association internationale des parlementaires de langue française.

La promotion de l'état de droit au quotidien fut d'ailleurs le thème d'un grand colloque réuni à Cotonou, le mois dernier, à l'initiative de l'agence de coopération culturelle et technique. Ce colloque a bien montré l'attention que portent les Etats du Sud et du Nord à ces problèmes et la volonté des professions juridiques d'assumer leurs propres responsabilités dans l'édification des conditions juridiques et matérielles de cet Etat de droit.

Compte tenu des résultats déjà très positifs des premiers projets de coopération juridique et judiciaire, une augmentation importante des crédits est d'ores et déjà prévue pour les futurs projets du sommet de Chaillot qui seront confiés à l'agence de coopération culturelle et technique. L'un des grands programmes mobilisateurs sera consacré au droit au service du développement et de la démocratie.

La francophonie peut, en s'associant aux démarches de démocratisation à l'œuvre dans tant de pays qui redécouvrent aujourd'hui la liberté, apporter une réelle alternative à ces choix sans espoir que seraient l'acceptation de l'alignement sur un modèle mondial, unique, uniforme ou le repli sur soi, l'affrontement des particularismes et la tentation des exclusions.

La francophonie, aujourd'hui - et la coopération juridique peut en être un instrument très actif - consiste à la fois en l'acceptation des différences et en un instrument de solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Dolez.

M. Marc Dolez. Mesdames, messieurs les ministres, je tiens à revenir sur une question déjà abordée au cours de ce débat, mais qui revêt une importance particulière, je veux parler de la présence culturelle française dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Depuis deux ans, la France y mène une politique très active tant par ses réseaux traditionnels de centres culturels, d'écoles ou d'Alliances françaises que par la mise en place d'une coopération ambitieuse en matière de formation. Mais la demande ne fait que croître, en particulier dans les pays largement francophones. Un ancrage solide dans cette région nécessite, bien sûr, de poursuivre l'effort à un niveau élevé pendant plusieurs années.

C'est pourquoi, à la lumière des actions déjà entreprises, je souhaite connaître votre sentiment sur les initiatives qu'il conviendrait de prendre ou de consolider. Je souhaiterais notamment avoir votre point de vue sur les quelques questions suivantes.

Comment aider à la diffusion de la presse française qui est pour le moment très peu présente dans les kiosques d'Europe de l'Est ?

Comment aider à la diffusion des programmes français sur les réseaux nationaux de télévision, afin d'offrir à ces pays une alternative aux productions audiovisuelles anglo-saxonnes ?

Envisagez-vous l'ouverture de nouveaux lycées français ou de nouveaux collèges universitaires français, sur le modèle, par exemple, de celui récemment inauguré à Moscou ?

Avez-vous l'intention, enfin, d'augmenter le nombre de bourses pour permettre à davantage d'étudiants de venir poursuivre leurs études supérieures en France ?

Je termine par une question sur l'Albanie que mon collègue Michel Berson aurait aimé vous poser s'il avait pu être présent. Ce pays est aujourd'hui confronté à une situation économique catastrophique. Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour lui venir en aide ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, dès 1989, c'est à une demande spontanée du public, des élites et de la jeunesse des pays de l'Est que nous avons eu à répondre. Cette demande, très vite, est devenue celle des Etats, des collectivités locales ou régionales.

Les raisons en sont multiples, mais nous savons tous à quel point la culture et la langue françaises, à l'est de l'Europe, ont été et demeurent des symboles très chargés affectivement et intellectuellement, des symboles de liberté, de démocratie et également de fraternité.

Flatteuses, ces demandes nous imposent des devoirs ; celui en particulier de repenser notre dispositif culturel et de coopération.

Notre présence culturelle la plus visible est celle de nos établissements. Vous les avez évoqués : centres culturels, instituts, Alliances françaises. Le ministre d'Etat s'est exprimé sur la question tout à l'heure ; je rappellerai cependant qu'ils forment aujourd'hui un réseau de soixante établissements représentant un coût, coût des personnels inclus, de 74 millions de francs. Ce n'est pas négligeable.

Parmi les créations de 1990 et 1991, je citerai l'ouverture d'un centre culturel à Moscou pour la Russie, à Kiev pour l'Ukraine, à Sofia pour la Bulgarie, à Bratislava pour la partie slovaque de la République tchèque et slovaque, de trois centres culturels en Roumanie venant en complément de celui de Bucarest qui existait déjà, ceux de Cluj, Iasi et Timisoara, de trois centres dans la partie orientale de l'Allemagne, Leipzig, Dresde et Rostock, en complément de celui de Berlin.

Le réseau des alliances françaises renaît tant en Pologne où elles sont au nombre de quinze, qu'en Tchécoslovaquie, neuf, et en Hongrie, quatre. Dans les pays baltes, des comités d'alliances existent déjà, mais ils doivent maintenant être développés et aidés. Notre implantation diplomatique, qui est récente, sera bien entendu accompagnée d'un effort dans ce sens.

Je n'insisterai pas ici sur l'importance accrue de notre diffusion culturelle par le truchement des médias, T.V. 5 ou R.F.I., ainsi que de nos programmes distribués par Canal France international. En revanche, je souhaite souligner que notre action culturelle passe également par une coopération universitaire, scientifique et technique, en complet renouvellement, y compris pour l'enseignement de notre propre langue.

Cette coopération, pour une part importante, repose sur des actions de formation qui sont les garanties les plus sûres d'une présence et d'une influence durables. Cela vaut pour toutes les disciplines et tous les types de formation, académique ou professionnelle.

A titre d'exemple, mais il est particulièrement éclatant, je citerai, pour terminer, la réalisation magnifique que constitue la création à Moscou, le 30 septembre dernier, du collège universitaire français en sciences humaines. C'est effectivement un établissement de tout premier plan sur lequel nous fondons beaucoup d'espoir.

Qu'au sein de la grande université Lomonosov nos plus éminents universitaires et spécialistes soient conviés à enseigner dans le cadre d'un programme permanent et officiel symbolise parfaitement l'attente exigeante de nos partenaires, mais aussi la vitalité et les promesses de notre coopération dans cette partie de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Richard Cazenave.

M. René Cazenave. Avant de poser ma question je s'adresse à Mme Tasca, je voudrais revenir rapidement sur la réponse qu'a faite M. Dumas à ma question concernant notre attitude vis-à-vis des pays de l'ex-bloc communiste. A travers l'exemple de l'Arménie, je lui demandais quel comportement nous devons adopter devant l'aspiration à l'indépendance de ces peuples et quelle coopération nous pouvions entreprendre avec eux.

J'ai partagé son analyse selon laquelle existe une grande diversité de situations, qui ne sont pas toutes claires, mais j'en tire des conclusions inverses. Certains pays - c'est le cas de l'Arménie, mais ce n'est pas le seul - ont ajouté à la volonté d'indépendance l'exigence de la démocratie et ont construit leur marche vers cette indépendance dans le respect des règles constitutionnelles de l'Union soviétique.

Je considère que la France doit faire une différence entre ces pays qui ont montré leur souci de la démocratie et du respect de la légalité et ceux qui se sont autoproclamés indépendants pour refaire une virginité à des dirigeants souvent corrompus et passablement compromis avec l'ancien système.

Ayons cette clairvoyance et montrons par quelques signes concrets que nous faisons la différence et que nous savons tendre la main à ceux qui nous paraissent les plus dignes de notre respect et de notre considération.

Un mot maintenant sur la francophonie.

Contrairement au Commonwealth qui constitue un des piliers de la vie publique britannique, la francophonie demeure pour l'opinion publique française une grande idée un peu floue. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce flou et cette relative indifférence.

Nous avons peut-être commis l'erreur de ne pas insister suffisamment auprès de nos concitoyens sur les aspects concrets mais également sur les enjeux que sous-tend l'ambition francophone.

Il est vrai aussi qu'en concevant la francophonie sous la forme de relations bilatérales à dominante essentiellement culturelle nous n'avons pas favorisé l'émergence d'une entité francophone clairement identifiable par nos concitoyens.

Aujourd'hui, il me paraît souhaitable de dépasser le stade d'une francophonie que je qualifierai d'affective pour amorcer un processus qui, à terme, pourrait déboucher sur la constitution d'un espace international de langue française organisé et structuré.

Réussir une telle mutation implique, à mon sens, une double évolution : la francophonie ne peut plus être seulement culturelle, elle doit être aussi économique.

M. René André. Très bien !

M. Richard Cazenave. C'est notre intérêt, alors que le monde se remodèle sous nos yeux, de tisser, au sein d'un ensemble francophone homogène, des relations économiques et commerciales privilégiées.

C'est également l'intérêt de nos partenaires, notamment africains, dont beaucoup sont confrontés au difficile défi du développement, de pouvoir inscrire leur action dans un champ économique davantage unifié. C'est ce que je rappelais d'ailleurs il y a quelques jours à l'occasion de l'examen du budget de la coopération et du développement.

Sans renier pour autant les relations bilatérales, la francophonie doit également s'inscrire dans un cadre multilatéral. Ce qui a été fait par Jacques Chirac pour les villes devrait servir de référence aux Etats.

Il est nécessaire, en effet, que tous les partenaires de langue française puissent se concerter régulièrement pour définir ensemble une politique cohérente. L'organisation périodique, depuis 1986, des sommets francophones a permis de franchir un pas important dans cette voie.

Certains aujourd'hui souhaitent qu'on aille plus loin en instituant un secrétariat général à la francophonie chargé de développer cette coopération multilatérale. Cela pourrait se traduire par la transformation de l'Agence de coopération culturelle et technique dont les compétences seraient élargies et les moyens renforcés.

Je souhaiterais connaître, madame Tasca, votre point de vue sur cette proposition et, d'une manière plus générale, sur les deux grandes orientations que j'ai rapidement esquissées pour envisager le devenir de la francophonie.

Vous pourriez peut-être aussi me répondre sur l'école française de Leninakan. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué à la francophonie.

Mme le ministre délégué à la francophonie. Depuis 1986, en effet, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays francophones se réunissent de manière informelle à l'occasion des sommets qui ont lieu à peu près tous les deux ans. Cette communauté est bien vivante puisqu'en novembre, à Paris, elle accueillera de nouveaux membres, la Roumanie, la Bulgarie et le Cambodge, ce qui est très heureux pour tous les francophones.

Dès le premier sommet, une structure légère de suivi, le comité international du suivi, a été créée. Le sommet de Chaillot qui se tiendra du 19 au 21 novembre adoptera en principe une réforme institutionnelle dont l'objet est de fusionner le comité international du suivi et le comité international préparatoire, celui qui est chargé de préparer le sommet suivant.

Cette nouvelle organisation résultant de la fusion de ces deux organismes aboutira à la mise en place d'un conseil permanent de la francophonie. Ainsi sera assurée la primauté du politique sur le technique dans les actions, ainsi qu'une meilleure coordination, une meilleure cohérence dans le suivi et la préparation des sommets.

Pour sa part, la France souhaite que ce nouveau conseil permanent puisse s'appuyer sur des comités de programme consultatifs qui, composés essentiellement d'experts, aideront par leurs avis le conseil permanent à élaborer des stratégies à long terme et à veiller mieux qu'hier à la cohérence et à la complémentarité des programmes.

Cette réforme institutionnelle vise également à réconcilier les deux filières historiques de la francophonie institutionnelle qui sont l'opérateur, l'agence de coopération culturelle et technique, et les instances issues du sommet.

Il n'est pour le moment pas envisagé de créer une organisation internationale proprement dite, dotée d'un secrétariat permanent, car une telle structure risquerait de générer des lourdeurs et serait un peu contradictoire avec l'esprit très particulier et les principes qui fondent la coopération entre les francophones, c'est-à-dire cette association d'Etats et de communautés par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

La francophonie dispose depuis maintenant plus de vingt ans d'une agence, l'agence de coopération culturelle et technique qui, elle, a un statut d'organisation intergouvernementale et qui assure la mise en œuvre des programmes arrêtés par les instances des sommets. Je crois que sa mission et son efficacité seront facilitées, ainsi que l'a d'ailleurs souhaité ce matin le rapporteur du budget de la francophonie, M. Xavier Deniau, par la simplification institutionnelle que prévoit la réforme en cours.

Je m'attacherai également à impulser une concertation accrue, une meilleure coordination entre les nombreux ministères concernés par les programmes concourant à notre engagement dans l'action multilatérale francophone, d'abord, bien sûr, le ministère de la coopération et du développement mais d'autres également comme ceux de la culture ou de la recherche, afin que l'action de la France dans ce domaine soit à la fois plus efficace et plus lisible par nos partenaires.

Vous avez fort justement évoqué l'évolution du contenu même de la francophonie et des programmes mis en œuvre dans le cadre de ses instances. Cette évolution est aujourd'hui souhaitée et acceptée par l'ensemble des partenaires et en particulier par la France. Vous avez notamment insisté sur la dimension économique de l'action multilatérale des francophones. La langue française, les échanges culturels qu'elle permet dans l'espace francophone restent le fondement, le ciment, du rassemblement des pays ayant en commun cette langue et engagés dans les programmes d'action francophone.

Mais notre action aujourd'hui ne saurait se limiter au développement de la langue et des échanges culturels. J'évoquais tout à l'heure le soutien que nous apportons à des initiatives décentralisées comme le Forum francophone des affaires. Je pourrais citer toutes les aides apportées au développement des relations entre entreprises, entre collectivités locales dans l'ensemble de l'espace francophone.

Notre communauté linguistique et culturelle est donc largement justifiée aujourd'hui par le développement de sa dimension politique et économique. C'est un élargissement indispensable à nos yeux et plus encore à ceux des pays les moins développés de la communauté francophone.

Vous avez aussi évoqué, monsieur le député, la difficulté que nous avons à faire bien prendre la mesure de cette évolution et des enjeux de la francophonie dans les opinions publiques des pays participants et en particulier dans l'opinion publique française. Le prochain sommet de Chaillot sera, je crois, l'occasion d'expliquer par tous les moyens disponibles à l'opinion publique l'ensemble de ces enjeux. Manifestations culturelles, colloques, rencontres d'associations en amont du sommet ou pendant son déroulement seront autant de moyens de remotiver et de remobiliser l'opinion publique française autour de la francophonie.

Quant à l'école française de Leninakan, en Arménie, il s'agit d'une école privée de droit local qui a été très cruellement frappée lors des séismes. Plusieurs missions françaises, en particulier à l'initiative de différentes collectivités locales qui se sentent plus particulièrement impliquées dans les relations avec les Arméniens, ont permis de nouer des contacts très étroits avec le directeur actuel et l'équipe pédagogique. J'ai repris contact avec les différents parlementaires impliqués dans cette action de manière à voir quel peut être l'apport de l'Etat dans la mise en œuvre de la reconstruction de cette école.

Malheureusement, monsieur le député, le ministère de la francophonie, qui dispose d'une enveloppe budgétaire certes décisive pour une action d'incitation, est tout de même relativement peu doté et le projet de reconstruction tel qu'il a été formulé jusqu'à présent dépasse à l'évidence nos moyens. Toutefois, les contacts que j'ai avec un certain nombre de collectivités locales me permettent de penser que la mise en commun des moyens financiers publics de l'Etat, de quelques collectivités locales, mais aussi d'un certain nombre d'associations et d'organisations non gouvernementales très désireuses de soutenir la reconstruction de cette école, pourraient

nous amener, d'ici à la fin de 1991, à apporter aux Arméniens, et en particulier à l'équipe pédagogique de Leninakan, une réponse que je souhaite claire et constructive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous allons en terminer avec le groupe du R.P.R. ... je veux dire avec les questions du groupe du R.P.R. Je commets toujours cette ellipse qui pourrait laisser croire que je veux vous anéantir, mes chers collègues. (*Sourires.*)

La parole est à M. René André.

M. René André. Ma question portera sur les relations entre la France et l'Albanie.

On évoque très souvent, et à juste titre, les pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est, mais assez rarement l'Albanie. Or, si c'est un petit pays - 3,5 millions d'habitants - c'est un grand peuple qui peut avoir un rôle important à jouer, pour différentes raisons.

C'est un peuple francophile, francophone, qui, par son expérience séculaire, peut servir de trait d'union entre l'Europe et l'Orient. En effet, en Albanie plus que dans d'autres pays, coexistent sans difficulté différentes communautés.

Or ce peuple a le sentiment d'être quelque peu oublié par la France. Depuis les changements qui se sont produits en Albanie, de nombreux ministres des affaires étrangères de grands Etats, des présidents se sont rendus dans ce pays. L'Albanie souhaiterait que la France fasse un geste significatif à son égard et démontre par une visite de très haut niveau l'intérêt et l'amitié que nous lui manifestons.

C'est un pays qui traverse des difficultés considérables, dont les médias nous donnent une image qui n'est pas toujours à son avantage, mais qui mériterait d'être soutenu, encouragé, et où nous avons là un grand rôle à jouer.

Monsieur le ministre d'Etat, pourriez-vous informer l'Assemblée du développement des relations entre la France et l'Albanie et nous dire ce que vous comptez faire dans les jours ou les semaines qui viennent ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous vous devons de la gratitude pour nous permettre de faire le point sur les relations entre la République française et l'Albanie.

A la surprise d'un grand nombre d'entre nous, en effet, les élites albanaises sont souvent francophones et de nombreux responsables politiques appartenant soit à l'ancien parti communiste, soit aux nouveaux partis qui se sont constitués depuis les événements que l'on sait, ont effectué leur formation universitaire dans notre pays. Il y a là une très grande richesse, qu'atteste d'ailleurs la présence à Paris d'Ismail Kadaré, cet illustre écrivain, dont le traducteur est également un francophone de très haute qualité, M. Jusuf Vroni, qui nous fera l'amitié de venir nous rendre visite demain.

L'Albanie a été le dernier des pays d'Europe centrale et orientale à avoir entamé un processus de sortie du système communiste et elle est aujourd'hui au milieu du gué.

L'ancien parti communiste a remporté les premières élections multipartites qui ont eu lieu le 31 mars 1991, mais a dû, sous la pression notamment d'une grève générale, accepter de partager le pouvoir avec l'opposition. Celle-ci est aujourd'hui solidement représentée dans le gouvernement de stabilisation dirigé par M. Buçi, lui-même ancien membre du parti communiste.

La pression populaire pour une accélération de la « décommunisation » s'accroît tous les jours, ainsi qu'en témoignent de nombreuses grèves et manifestations de rues. Des élections législatives anticipées doivent avoir lieu au printemps prochain.

La crise économique est très profonde. Le niveau de vie est misérable. La production agricole a chuté de 50 p. 100 et la production industrielle jusqu'à 80 p. 100. La population est fortement désillusionnée et chacun a en tête, en particulier, la fuite éperdue de milliers d'Albanais vers l'Italie ou vers la Grèce.

Les relations entre nos deux pays avaient été pratiquement gelées à la suite de la crise des réfugiés dans les ambassades occidentales en juillet 1990. Les autorités albanaises d'alors avaient en effet accusé les pays occidentaux d'être responsables de cette affaire.

Depuis ces événements et l'évolution politique du pays intervenue entre-temps, les visites cet été à Tirana de M. Bernard Kouchner et de moi-même, puis celle de M. le ministre d'Etat le 10 octobre - la première en Albanie d'un ministre des affaires étrangères français -, ont permis de prouver aux Albanais le soutien de la France au processus de démocratisation en cours. Tant les autorités officielles que les représentants des principaux partis ont pris acte de notre volonté politique de leur apporter notre concours, principalement par le développement d'actions de coopération dans tous les domaines.

A titre d'exemple, la France vient d'accepter de faciliter le maintien de tous les étudiants albanais actuellement en formation dans notre pays. Pour cette action qui n'est qu'une parmi beaucoup d'autres, des remerciements nous ont été adressés par les ministres de l'éducation nationale et de la culture albanais lors de leur récent passage à Paris. Il faut poursuivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Pierre Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Une grande Europe est à nos portes, et il est un point dont l'importance ne peut et ne doit échapper à personne : les citoyens européens de demain sont avant tout les jeunes d'aujourd'hui, et c'est pour eux que nous travaillons.

Concernant les relations franco-espagnoles, je déplore l'insuffisance des initiatives prises pour favoriser les échanges entre les jeunes de nos deux pays. C'était pourtant l'objet notamment du point 2 de la déclaration commune franco-espagnole de juillet 1985 créant à cette fin un haut conseil culturel bilatéral.

L'expérience montre que cet outil n'est pas à la mesure de la tâche. Pourtant, la demande est très forte ainsi que le prouve le nombre sans cesse croissant de jumelages avec l'Espagne, ainsi que l'utilisation de programmes triangulaires pour la jeunesse, par l'intermédiaire de nos relations avec l'Allemagne, qui, seuls, permettent à de jeunes Français de rencontrer de jeunes Espagnols dans le cadre d'une structure bien déterminée.

Pourquoi utiliser un tel biais ? Ce n'est pas normal. Il faut à l'évidence un outil propre pour coordonner les actions existantes, les développer, mais, surtout, en engager d'autres. Si l'histoire contemporaine et notre frontière commune ont créé des liens privilégiés avec une génération d'Espagnols, c'est à nous qu'il revient aujourd'hui de les prolonger et de les renforcer à travers la génération actuelle.

Une solution a fait ses preuves avec l'Allemagne comme avec le Québec. Pourquoi ne pas la mettre en pratique avec l'Espagne ? Elle permettra de resserrer les liens entre les jeunes des deux pays grâce à une connaissance mutuelle, une compréhension et une coopération.

Je vous demande donc aujourd'hui, et c'est un appel pressant autant qu'une question, de donner des moyens aux jeunes et d'entamer des discussions en ce sens avec votre homologue espagnol pour permettre la création d'un office franco-espagnol de la jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué à la francophonie.

Mme le ministre délégué à la francophonie. Monsieur le député, certes, nous devons constater que la situation du français en Espagne, si on la compare à celle qui prévalait il y a une vingtaine d'années, n'est pas complètement satisfaisante. Toutefois, des éléments encourageants doivent être relevés.

Tout d'abord, dans le système scolaire espagnol, le français en tant que première langue a certes régressé, puisque 15 p. 100 environ des élèves seulement bénéficient de son enseignement. Mais il convient aussi de tenir compte de l'impact de notre propre réseau scolaire en Espagne : sur 17 000 élèves, 15 000 sont Espagnols et maîtrisent très bien notre langue. La position du français en tant qu'option au lycée doit être défendue. Nous attendons des décrets d'application de la loi votée en 1990 et portant organisation générale du système éducatif espagnol qu'ils redonnent au français sa vraie place en lui conférant un statut d'option préférentielle.

Ensuite, les signes de redressement du français dans le système scolaire espagnol sont d'ores et déjà perceptibles. C'est, d'abord, l'introduction de l'enseignement précoce, à huit ans, de langues étrangères. A ce titre, un programme d'échange d'instituteurs entre nos deux pays est en cours. C'est, ensuite, la réouverture des concours de recrutement pour des enseignants de français. C'est, enfin, la nette remontée du choix du français comme option dans les classes de baccalauréat : 854 en 1987-1988, 2 564 en 1988-1989, 14 984 en 1989-1990. Ce sont autant de signes encourageants.

Se pose par ailleurs la question des étudiants espagnols issus du réseau scolaire français. Pour accéder aux universités espagnoles, tous les candidats doivent passer, en plus de notre baccalauréat, l'examen de la *selectividad*, ce qui, à l'évidence, défavorise les élèves de notre réseau. Après des négociations encourageantes avec le ministère de l'éducation espagnol sur l'équivalence du baccalauréat et de la *selectividad*, notre ambassade vient de recevoir une réponse négative de ses interlocuteurs. Il semble que des considérations de politique générale, le refus d'accorder à notre diplôme un statut dérogatoire, expliquent ce revirement. En tout état de cause, notre ambassade a reçu mission de poursuivre la négociation sur cette question, fondamentale à nos yeux.

Ayons garde d'oublier le français en dehors du système scolaire. Notre langue est enseignée dans quarante universités espagnoles à 6 000 étudiants. En outre, 33 000 Espagnols suivent des cours de français dans les écoles gratuites ouvertes au public. On notera, bien entendu, l'essor des cours de langues donnés par notre réseau de centres culturels et d'Alliances françaises et qui touchent plus de 7 000 élèves dans six centres et 7 500 élèves dans vingt-six comités d'alliance.

Enfin, le ministère des affaires étrangères, en particulier le ministre délégué à la francophonie, suivent avec attention la préparation des jeux Olympiques de Barcelone où le français devra bénéficier de la place qui lui revient comme première langue olympique. J'ai écrit en ce sens à M. Samaranch, président du comité international olympique car, d'après les informations dont je dispose, les mesures envisagées ne sont pas à la hauteur de ce que nous pouvons attendre de ce grand événement international.

Sachez que je serai, sur tous ces problèmes, particulièrement vigilante et persévérante.

Vous avez évoqué la perspective de la création d'un office franco-espagnol de la jeunesse. Ce sujet est actuellement à l'étude. Nous devons, certes, bien garder à l'esprit les avantages qu'offrent les offices de ce type, mais aussi le poids parfois excessif de leurs structures et de leurs charges fonctionnelles. Nous essaierons, si nous devons aboutir à la création d'un office franco-espagnol de la jeunesse, de tirer tous les enseignements des expériences précédentes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Mesdames, messieurs les ministres, l'année 1991 a été marquée par la mise en place de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, décidée par la loi du 6 juillet 1990.

Indiscutablement, l'activité de l'Agence au cours de cette année a été importante et le dynamisme de son équipe dirigeante très réel. Comme l'a rappelé M. Bardin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, la signature de centaines de conventions avec des établissements scolaires, l'intensification de la formation continue des enseignants, le développement et la rénovation du réseau scolaire, la mise en œuvre de la réforme des rémunérations ont été les principaux éléments de la politique qu'elle a mise en œuvre.

Or, il est assez surprenant de constater, comme l'a d'ailleurs souligné le rapporteur lui-même, l'absence de budget de fonctionnement spécifique, l'inexistence de fonds de roulement, l'absence de personnels administratifs propres, puisque le personnel actuel est constitué de mis à disposition.

Enfin, l'agence travaille dans des conditions délicates, dans la mesure où les locaux qu'elle utilise sont extrêmement dispersés sur le plan géographique.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer quelles améliorations vous entendez apporter en 1992 au fonctionnement de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ? Quels sont les principaux objectifs que vous entendez lui fixer pour l'année à venir ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, l'année 1991 a été l'année de la mise en route de l'établissement public « agence pour l'enseignement français à l'étranger ».

En neuf mois d'existence, l'agence a achevé la mise en place de la réforme des rémunérations, ce qui représente, à l'automne 1991, 210 conventions passées avec des associations gestionnaires d'établissements et 3 445 contrats d'enseignants « résidents ». Cette réforme a rendu possible l'implantation de 154 emplois nouveaux - 69 postes d'expatriés et 85 postes de résidents - assurant ainsi une rentrée scolaire dans les meilleures conditions possibles.

Le conseil d'administration fonctionne à la satisfaction générale et s'est déjà réuni trois fois. Il s'est prononcé, en particulier, sur l'adoption du budget de 1991 et de sa décision modificative, sur la répartition des emplois à la rentrée de septembre 1991 et sur la définition des grandes orientations de l'établissement, notamment en matière de formation continue des personnels.

Obéissant à sa vocation d'établissement public, l'agence a porté ses efforts sur l'information du public et de ses usagers en publiant, au printemps dernier, son guide des établissements scolaires français à l'étranger qui propose aux familles comme aux enseignants les principaux renseignements relatifs à la scolarité hors de France.

L'Agence a bien sûr poursuivi la politique de rénovation de l'enseignement français à l'étranger. Ses principaux éléments vous sont connus, qu'il s'agisse de la formation continue des personnels, avec l'implantation en 1991 et 1992 de nouveaux formateurs, de la transposition à l'étranger des réformes en cours au ministère de l'éducation nationale, de l'octroi de bourses d'études aux meilleurs bacheliers étrangers, de l'ouverture de classes postbaccalauréat ou de l'attention portée à la langue et à la culture des pays d'accueil. Dans tous ces domaines, de nouveaux progrès ont été accomplis.

Pour l'Agence, 1992 sera une année de consolidation, avec la mise en place d'un système unifié de gestion informatique et l'attribution de moyens de fonctionnement propres - ce qui répond à votre suggestion, monsieur le député - dotant ainsi l'établissement public d'une pleine autonomie, indispensable à la réussite de la réforme.

La décision de principe d'une « délocalisation » à Nantes de l'Agence a été prise par le comité interministériel d'aménagement du territoire. Mais il est convenu que la mise en œuvre de cette décision est sujette à expertise. Cette expertise sera réalisée. C'est seulement sur la base de ses résultats que la décision définitive de transfert de l'Agence sera prise, en toute clarté et dans l'intérêt des missions de cet établissement public.

Permettez-moi, en terminant, de dire à la représentation nationale que les crédits de bourses n'ont pas diminué cette année. Depuis 1987, ils n'ont pas cessé d'augmenter. En 1991, grâce à l'effort propre de l'Agence, ils atteignent la somme de 102 millions de francs.

Cela dit, les demandes qui ont été présentées par les commissions locales se sont elles aussi accrues. Leur montant s'élève à 116 millions de francs pour les seuls pays qui suivent le calendrier de l'hémisphère Nord, soit une hausse d'environ 20 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Ces nouvelles données ont conduit la commission des bourses à se livrer à un examen rigoureux et à proposer des abattements importants. Ne disposant pas, à la date de la réunion, des demandes de quelques postes importants comme la Côte-d'Ivoire, elle a donné mandat à la division des bourses de l'agence de procéder à un ultime agencement une fois ces informations recueillies.

Dans l'immense majorité des postes, la forte augmentation des demandes n'est pas due à un dérapage des droits de scolarité, notamment si l'on considère leur équivalent en francs français. En revanche, on assiste à une très forte progression des bourses annexes pour la demi-pension, l'internat, les transports et l'entretien. De 1989 à 1991, la somme moyenne allouée à chaque élève est passée de 6 368 francs à 6 852 francs.

Dans le même temps, un nombre chaque fois plus considérable d'enfants a bénéficié de bourses scolaires. Ils étaient 12 850 en 1989. Ils sont 14 136 en 1991. Cette double augmentation permet d'apprécier pleinement l'effort croissant de l'Etat en faveur des familles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Rappel au règlement

M. Pierre Mazeaud. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, alinéa premier.

Que la réservation des budgets soit devenue la règle, c'est l'affaire du Gouvernement. Il ne fait qu'utiliser les textes. Mais la question que je me pose et que l'ensemble de nos collègues doit se poser est la suivante : pourquoi, depuis plusieurs jours, voit-on inscrit directement sur la feuille dite de séance : « Crédits réservés » ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat, et M. Jean-Marie Cambacérès, rapporteur spécial. Pas cette fois !

M. Pierre Mazeaud. Cher collègue, monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi d'aller jusqu'au bout de ma démonstration !

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Mais bien sûr !

M. Pierre Mazeaud. Merci. Je n'en attendais pas moins de vous.

Vous allez me rétorquer que les crédits sont réservés jusqu'à la fin de la discussion des crédits des affaires européennes. Mais le pouvoir de demander la réserve n'est reconnu qu'au seul Gouvernement. Aussi aurais-je souhaité, monsieur le secrétaire d'Etat, que, à la fin de la discussion sur les crédits du ministère des affaires étrangères, vous en fassiez expressément la demande et que cela ne soit pas annoncé sur la feuille de séance, comme l'habitude semble en avoir été prise depuis quelques jours.

C'est peut-être devenu la règle pour un Gouvernement qui n'ose pas demander un vote sur son budget mais, encore une fois, c'est à lui seul qu'il appartient de demander expressément la réserve. (*Approbatons sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Proveux. C'est surtout devenu la règle de l'opposition de voter contre tout !

M. Jean-Louis Debré. Et pour vous, de voter n'importe quoi !

M. Pierre Mazeaud. L'opposition joue son rôle !

M. Jean Proveux. C'est bien ce que je voulais vous faire dire !

M. Jean Lacombe. Et c'est le rôle de la majorité d'utiliser la Constitution ! Ce n'est pas nous qui l'avons faite !

M. le président. Monsieur Mazeaud, je vais vous apporter sinon une réponse « présidentielle », du moins la réponse du président.

M. Pierre Mazeaud. Présidentielle !

M. le président. Dans la présentation du projet de loi de finances, les crédits des affaires européennes sont inclus dans la ligne budgétaire « Affaires étrangères ». En conséquence, le vote des crédits des affaires étrangères doit être réservé pour être mis aux voix après la discussion des crédits des affaires européennes.

Il s'agit d'une réserve technique.

M. Pierre Mazeaud. Dans ces conditions, que l'on attende la fin de la discussion du budget des affaires européennes pour réserver le budget à la demande du Gouvernement. Ce n'est pas la peine de l'inscrire sur la feuille de séance.

Annoncer à l'avance la réserve des crédits, cela veut dire qu'on les divise, alors qu'il s'agit de la même ligne budgétaire.

M. le président. Je ne voyais, dans cette mention sur la feuille jaune, que le souci, bienvenu, du service de la séance et du président d'informer les députés afin que nul n'en ignore.

M. Pierre Mazeaud. Si c'est cela, monsieur le président, je retirerai mon rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. M. Mazeaud fait à la fois les questions et les réponses ; si la question est bonne et la réponse aussi, le Gouvernement est satisfait.

J'observe simplement que ce qui est inscrit sur la feuille jaune de séance relève de la souveraineté de l'Assemblée nationale et que, au demeurant, il est très clairement inscrit en encadré que « les indications portées sur le présent document peuvent être modifiées en cours de séance et ne peuvent servir de base à une quelconque réclamation ». (*Sourires.*)

Le Gouvernement n'a pas demandé la réserve des crédits du budget des affaires étrangères ; il a simplement souhaité que l'Assemblée se prononce souverainement après l'examen des crédits des affaires européennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Mazeaud, n'eût été l'attente dans laquelle je me trouvais, je pourrais me demander s'il ne s'agissait pas d'un rappel au règlement de harcèlement.

M. Pierre Mazeaud. Pas du tout, monsieur le président. Je peux reprendre ma démonstration. M. Alain Vivien ne m'a pas convaincu, mais vous, vous l'avez fait !

M. le président. Monsieur Mazeaud, je vous ai donné la parole alors que je m'apprêtais à vous lire ce que je vais vous lire maintenant :

Les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué aux affaires européennes. (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. Alors, il était inutile de l'indiquer par avance !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240, rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires européennes :

Annexe n° 2. - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 2257, au nom de la commission des affaires étrangères, tome V (Institutions, marché unique, monnaie) de M. Jean Seitlinger ; tome VI (Recherche, transports, environnement) de M. Jean-Yves Le Déaut.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER



LuraTech

www.luratech.com